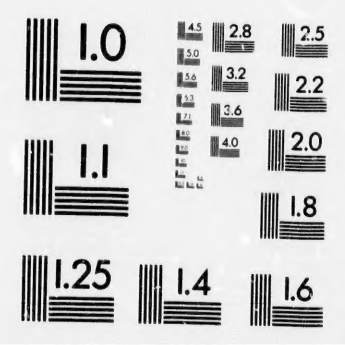
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





DISCOURS

DE

L'HONORABLE R. J. CARTWRIGHT.

La Chambre s'étant formée en Comité sur les voies et moyens, M. SCATCHERD au fauteuil,

M. CARTWRIGHT se lève et dit:

M. le Président, — Avant de procéder à la discussion des détails du budget, je désire dire un mot ou deux de la position dans laquelle le gouvernement se trouve placé.

Nous avons, M. le Président, non-seulement un nouveau gouvernement rencontrant une nouvelle Chambre, mais aussi, ce qui est bien connu, une grande partie de ce gouvernement est composée d'hommes qui, comme moi, n'ont eu aucune expérience officielle particulière ; et nous avons, dès le début de notre carrière, à lutter avec des difficultés qui ne sont pas de peu d'importance, et je me permettrai de dire que les difficultés financières ne sont point les moins embarrassantes d'entre elles. (Ecoutez ! écoutez !)

Voici, M. le Président, ce qu'il y a de particulier dans la position du gouvernement. Comme chacun le sait, la politique de nos prédécesseurs, particulièrement sur les questions financières, a été une politique à laquelle chaque membre de ce gouvernement, sans exception, aussi loin que ma mémoire peut me servir, a été opposé d'une manière résolue et déterminée. (Ecoutez !). En un mot, voici quelle est, pour parler d'une manière générale, la position que nous occupons. Nous avons à notre disposition des ressources amplement suffisantes pour faire face aux besoins ordinaires et légitimes auxquels elles sont destinées à pourvoir ; mais, d'un autre côté, il se trouve que nous avons été engagés dans une

grande série de projets qui, peu importe qu'ils aient été bien ou mal conçus, sont, dans tous les cas, de nature à absorber une grande partie des ressources de ce pays. (Ecoutez ! écoutez !)

Le gouvernement est prêt à assumer la responsabilité la plus étendue quant à ses propres actes ; mais il n'est pas disposé à assumer la responsabilité de ceux de ses prédécesseurs, pas plus que ceux qui le soutiennent ne voudraient le faire. Ils ont énergiquement protesté dès le commencement contre ces actes aux conséquences desquels il faut aujourd'hui pourvoir. Quant aux mesures que nous pourrons présenter dans le but de réparer ces fautes antérieures (si faute il y a eu), nous en sommes sans doute responsables. Mais je le répète, quant aux actes qui sont cause de ces mesures elles-mêmes et quant aux résultats de ces actes dont la Chambre est pour la première fois appelée à prendre une entière connaissance, nous dégageons nôtre responsabilité. (Ecoutez ! écoutez !).

Toutefois, je ne désire pas faire entendre par là que le gouvernement, tout en dégageant sa responsabilité morale quant aux résultats de ces actes, prétende n'être pas tenu de remplir les engagements contractés par ses prédécesseurs. Non, M. le Président, nous désirons respecter les garanties qu'ils ont données, mais sauf une réserve toujours : c'est que nous n'entendons pas faire des promesses qu'il nous sera impossible d'accomplir. Nous ferons tout ce qu'il nous sera possible de faire, tout en ayant soin de ne pas mettre en danger l'avenir de la Puissance entière. Nous nous contenterons sur ce point d'aller aussi loin que nos finances nous le permettront, mais pas au-delà. (Ecoutez ! écoutez !)

Un mot encore. Cette Chambre sait que seulement quatre ou cinq mois se sont écoulés depuis l'entrée en office de ce gouvernement. Je puis ajouter que de ces quatre ou cinq mois, deux seulement ont été employés à préparer les mesures dont nous nous trouvions chargés. Cela est dû aux deux élections que la plupart d'entre nous ont dû subir. Aussi il ne me sera guère possible d'entrer dans tous les détails comme j'aurais pu le faire, j'en suis sûr, si j'avais eu quelques semaines de plus à ma disposition. Qu'on veuille bien remarquer que les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, m'obligent aujourd'hui à faire sur la situation de ce pays un examen rétrospectif plus minutieux que nous n'avons l'habitude de le faire. Il nous faut bien nous rendre compte, et c'est aussi le devoir du public de le faire, non-

seulement de la présente position financière de ce pays, mais aussi de nos ressources actuelles, des engagements que nous avons contractés, et examiner comment nous pouvons le mieux et le plus facilement y faire honneur. J'avoue que nous rencontrerons sur notre chemin des difficultés considérables. Nul doute que les statistiques du Canada, qu'importe quelle en soit la cause, ne sont pas aussi complètes qu'on pourrait le désirer. Il y a beaucoup de choses que nous devrions connaître et sur lesquelles ces statistiques sont silencieuses. Aussi, dans les calculs que je hasarde maintenant et à l'appui desquels je n'ai pas de statistiques officielles, je désire qu'on considère comme approximatifs seulement les chiffres que je donne, bien que je puisse dire que je les pense à peu près exacts dans l'ensemble.

Je ne puis pas, sans doute, prétendre entrer dans les détails les plus minutieux ; mais il y a certains faits bien connus et bien établis qui suffiront pour arriver à des conclusions passablement exactes, quant à nos ressources générales et à la nature, sinon à toute l'étendue des divers engagements auxquels nous aurons à faire face.

Maintenant, M. le Président, je vais d'abord passer en revue l'état financier du pays durant l'année expirée le 30 juin dernier. Pour la commodité du comité, j'ai fait préparer un état des recettes et dépenses annuelles, depuis l'inauguration de la Confédération. Je dois dire que les recettes et dépenses de l'Ile du Prince-Edouard ne sont pas comprises dans cet état, à l'exception de la somme de $100,000 qui a été mise dans les estimés supplémentaires, afin de défrayer ce qu'on appelle le coût de l'organisation. Je n'entends pas retarder le comité bien longtemps au sujet de l'année 1872-73. Il y a dans le moment peu de commentaires à faire sur celle-ci, si ce n'est ceci : — je crains que d'ici à quelque temps on ne considère 1872-73 comme la dernière année d'abondance...... j'allais dire d'abondance imprévoyante. En effet, si le comité regarde à l'état comparatif des recettes et des dépenses, il y verra ceci : pendant que les recettes pour 1872-73 étaient de $20,813,469, les dépenses pour la même année se montaient à $19,174,647, laissant un surplus net de quelque chose comme au-delà de $1,600,000. Il faut admettre que c'est là un résultat très satisfaisant pour les opérations de cette année. De plus, bien que l'augmentation apparente des recettes de 1872-73 n'excède pas beaucoup celle de 1871-72, il est de notre devoir de constater que, vu la réduction des droits sur le thé, l'augmentation réelle était plus élevée que

l'augmentation apparente et que le pays progressait encore substantiellement à cette époque. De fait, il y avait deux choses qui, raisonnablement, auraient dû attirer l'attention plus qu'on ne l'a fait. Si les honorables membres veulent jeter les yeux au bas de la colonne des dépenses, ils verront qu'il y a eu un accroissement énorme dans les dépenses pour la perception des revenus provenant des travaux publics, tandis que les recettes, comme ils le verront par l'autre colonne, n'ont pas été, à beaucoup près, si grandes relativement. Ils verront aussi que les travaux publics que l'on doit imputer au revenu, ont presque doublé, si nous les comparons avec 1871-72. Il y a plus, l'augmentation proportionnée de nos dépenses a été plus grande que celle du revenu, même en tenant compte de la perte des droits sur le thé à laquelle j'ai fait allusion. Néanmoins, jusqu'au 30 juin 1873, nous avons toujours continué à avoir un surplus, mais après cette date la politique financière de l'ex-gouvernement commença à entrer en opération.

Si le comité veut jeter un coup-d'œil sur les estimés pour 1873-74 qui, on se le rappellera, furent préparés sans tenir compte de l'Ile du Prince Edouard, il verra que l'excédant de l'année précédente s'est changé en un déficit d'au-delà de $846,000. Et, en remontant plus haut, jusqu'à 1869-70, on remarquera que pendant ces quatre années, bien qu'une énorme augmentation des revenus ait eu lieu — augmentation beaucoup plus considérable en réalité qu'elle n'apparaît être dans l'exposé de mon prédécesseur, comme je le ferai voir — on verra, dis-je, que les dépenses ont continué d'augmenter non-seulement dans une proportion égale, mais que d'après les estimés même de mon prédécesseur, il fallait faire face à un déficit considérable. En d'autres termes, le résultat de la politique financière que l'ex-gouvernement a inaugurée en 1869-70 et qu'il a continuée depuis, a été, d'après ses propres chiffres — car ce ne sont pas les miens; ils ont été faits par mon prédécesseur — de changer, dans l'espace de quatre années, un surplus de quatre millions de piastres en un déficit de près d'un million. Ceci, je vais le démontrer, est un exposé beaucoup plus favorable pour eux que ces messieurs n'avaient droit de l'espérer, sans compter que tout cela se passait en face d'un revenu qui augmentait constamment. (Ecoutez ! écoutez !). Je ne sache pas avoir jamais vu dans le cours de mes études — qui ne sont peut-être pas bien vastes, il est vrai, — je ne connais, dis-je, aucun exemple d'un gouvernement qui, ayant eu une pareille veine

de prospérité, ait réussi, en quatre années, à convertir un surplus de quatre millions en un déficit d'un million ; et cela en face d'un revenu progressant. (Ecoutez ! écoutez !) Je dois ajouter, en outre, que cette augmentation comportait beaucoup plus, à vrai dire, que le comité ne peut le supposer d'après les chiffres seuls.

En référant aux dépenses pour l'année 1869 - 70, on remarquera que, déduction faite de ce qui est reconnu comme obligations permanentes — savoir, l'intérêt sur la dette avec les charges qui en découlent, les subsides et les dépenses formant partie de la perception du revenu — elles étaient un peu au-dessous de quatre millions de piastres. Par conséquent, l'augmentation du revenu qui eut lieu en 1869 - 70 et 1870 - 71 représentait plus que le double des dépenses totales d'alors pour les besoins ordinaires, et près du double du revenu net actuel. Bref, grâce à l'expansion merveilleuse qui survint dans le commerce, l'ex-gouvernement eut l'avantage d'un bonus de cinq millions par année, sans parler d'autres augmentations ultérieures bien considérables encore. Je désire ajouter à ceci, M. le Président, qu'il a contracté des engagements qui, poussés à leur limite légale et légitime, nous entraîneraient, à tout prendre, dans une dette de deux cent millions de piastres. En un mot, ces messieurs, outre qu'ils doublaient nos dépenses ordinaires — sans parler des charges permanentes — étaient en voie de tripler la dette nationale du Canada. (Ecoutez ! écoutez !) Mais je dois dire que ce qu'ont fait nos honorables prédécesseurs, ils l'ont fait avec précipitation. (Ecoutez ! écoutez ! et rires) Je me permettrai d'ajouter qu'ils n'ont pas eu d'autres rivaux qu'eux-mêmes, car jamais dans l'histoire du Canada — excepté lorsqu'ils furent au pouvoir — jamais, dis-je, un résultat aussi magnifique n'a été obtenu en si peu de temps, si ce n'est il y a vingt ans, lorsque quelques-uns de ces honorables messieurs firent des opérations semblables. (Applaudissements)

Maintenant, M. le Président, il y a une consolation, et autant que je puis le voir, c'est la seule — c'est que l'excès de la folie est parfois sa meilleure guérison. Il est plus avantageux d'avoir à réparer ces erreurs énormes que celles d'un caractère moins grave, car je suis convaincu que tout homme raisonnable comprendra que, dans tous les cas, il nous est moralement et physiquement impossible de remplir un bon nombre de ces engagements aux conditions auxquelles ils ont été stipulés. (Ecoutez ! écoutez !) Qu'on n'aille pas croire que je condamne toutes les dépenses ou tous les projets dans

lesquels l'ex-gouvernement a engagé le pays. Non, loin de là ; mais je dis que dans plusieurs cas les dépenses ont été excessives et exagérées sans nécessité. A la dernière session, on a ajouté au-delà d'un demi-million de piastres aux charges permanentes de ce pays, et cela, lorsque nous étions engagés dans l'une des entreprises les plus gigantesques qu'aucun pays ait jamais entreprise en proportion de ses ressources. Je dis qu'on était blâmable d'assumer des charges qui, pratiquement, entraînaient la répudiation des obligations sacrées d'un traité. Mais, d'un autre côté, j'admets qu'une grande partie de ces dépenses était inévitable, et que même une grande partie d'entre elles était utile. Nos prédécesseurs sont blâmables non pas tant à cause de la nature de la dépense elle-même que parce qu'ils l'ont entreprise en même temps qu'ils imposaient au pays des obligations que nous ne voyons pas le moyen d'acquitter. (Ecoutez! écoutez!) Rappelons-nous qu'on augmentait ainsi presque toutes nos charges permanentes à une époque où il était connu que le projet de construire le chemin de fer du Pacifique par une compagnie avait échoué, et que partant, d'après les termes mêmes du contrat, nous étions tenus de compléter les travaux nous-mêmes. (Ecoutez ! écoutez !).

Qu'on me permette maintenant de dire brièvement quels sont nos engagements. Nous avons encore sur les bras le chemin de fer Intercolonial pour lequel je vois que mon honorable ami, le Ministre des Travaux Publics, estime qu'il faudra en tout trois millions et demi de piastres. C'est, comme on le sait, notre première obligation et elle doit passer avant toute autre. En outre de celle-ci, nous avons entrepris la tâche d'opérer de nombreuses améliorations dans nos canaux et de faire d'autres travaux qui exigeront probablement une somme de près de vingt-cinq millions de piastres en addition aux estimés de 1874-75. Cette estimation correspond assez exactement à celle de M. Tilley, qui disait qu'il faudrait trente millions de piastres pour solder ces obligations. Voilà des dettes sérieuses par elles-mêmes ; mais tandisque j'y suis, je désire ajouter qu'une partie de ces canaux, quelqu'en soit le prix, peut fort bien être considérée comme une première charge. En effet, autant que je puis me le rappeler, il était parfaitement entendu lors de l'avènement de la Confédération, qu'une partie des dépenses à encourir pour ces canaux le serait pour l'avantage de la Péninsule-Ouest. C'est du moins, je crois, la manière dont on l'entendait, comme l'ont déclaré l'hon. député de Kingston et M. Brown ; et,

à moins que je ne sois dans l'erreur, elles étaient comprises dans les résolutions de la Conférence de Québec. Mais, quelque grandes que soient ces entreprises, elles deviennent insignifiantes, comparées au projet de construire un chemin de fer de trois mille milles de longueur à travers un pays — dont une grande partie n'est qu'un désert — et dont nous ne pouvons pas nous flatter d'avoir exploré effectivement plus de la dixième partie. Cependant, l'obligation légale est que nous devons, dans sept ans, à partir de cette date, terminer cette entreprise gigantesque.

Or, comme je l'ai dit, nul doute que la position du gouvernement sur ce point est d'une haute gravité. D'après la loi stricte, nous sommes tenus de construire un chemin de fer de près de trois mille milles de longueur à travers un pays presqu'entièrement inconnu et inexploré, et cela, dans l'espace de sept années ! S'il était possible ou s'il y avait la moindre apparence de possibilité de remplir cette grande obligation dans ce laps de temps, je le déclare franchement, nous devrions le faire coûte que coûte. Mais il est aussi de mon devoir de dire que dans les circonstances où nous nous trouvons, il est radicalement impossible de terminer cette entreprise dans le temps et de la manière spécifiés. J'ai toutefois l'espoir que nous pourrons exécuter un projet qui sera en grande partie la réalisation de ce que l'on désire. J'admets de plus, qu'il n'y a que des nécessités invincibles qui puissent justifier le gouvernement de prendre une pareille position. Mais, j'ajoute que si la Chambre considère la nature du fardeau, il ne s'élèvera pas une seule voix discordante pour prétendre qu'il est physiquement et moralement possible pour la Puissance du Canada de construire ce chemin dans le temps spécifié, si on l'exigeait de nous. Pour se faire une idée juste de l'étendue et de la nature réelle du fardeau que nous nous imposerions, qu'on se rappelle qu'on estime au plus bas la construction du chemin de fer du Pacifique à quelque chose comme au-delà de cent millions de piastres ; et ce, à la condition d'accorder plus de temps pour le construire. Je n'ai pas l'ombre d'un doute que si nous étions en état de faire le chemin dans le temps spécifié (si cela était possible) les dépenses augmenteraient énormément et se monteraient, d'après une estimation modérée, à cent cinquante ou deux cents millions de piastres. Quiconque des hons. députés possède de l'expérience dans ces matières, sait que le coût de construction d'un ouvrage de ce genre augmente beaucoup, si l'on est forcé de le terminer dans un

temps limité. On sait aussi qu'il est très difficile de faire un pareil ouvrage dans un pays, — deux sections en particulier, — dont une grande partie est un désert à peine cultivable. Si nous mettions sur nos épaules un tel fardeau, je vous dirai simplement qu'en sept ans notre dette nationale, en proportion de notre population, serait juste un tiers plus grande que celle des Etats-Unis, à la suite de leur grande guerre civile ; et, si nous considérons le taux de l'intérêt que nous aurons à payer, elle serait un tiers plus élevée que l'énorme dette nationale de l'Angleterre.

En d'autres termes, si nous prenons sur nous de réaliser ce projet suivant la stricte lettre de la loi, le fardeau dont nous vous demanderions de vous charger, correspondrait probablement à une nouvelle dette de sept cents ou sept cent cinquante millions sterling, imposée sur les habitants de l'Angleterre, eu égard à la population et au taux de l'intérêt que nous aurions respectivement à payer, ce qui est un point important à noter. (Ecoutez ! écoutez !) Dans le cas où il plairait à la Chambre de décider que le chemin de fer du Pacifique doit être terminé à l'époque spécifiée, il faudrait aussi se préparer à tenir compte des sommes qu'il nous faudra emprunter pour d'autres travaux publics et pour racheter certaines parties de la dette publique. Or, d'après une estimation modérée, il faudrait au-delà de $200,000,000 pour réaliser tous ces projets. Il nous faudrait, en d'autres termes, avoir recours au marché de Londres — le seul marché qui nous soit ouvert en pratique — pour emprunter chaque année $30,000,000 pendant sept ans consécutifs. Il y a peut-être dans cette Chambre des hommes qui croient la chose possible ; si tel est le cas, j'envie la confiance qu'ils ont dans l'avenir de la Puissance. (Ecoutez ! écoutez ! et rires)

Eh bien ! M. le Président, je prétends qu'un projet qui nous impose de pareilles obligations, est ridicule et absurde. Je ne dis rien du coût de l'entretien du chemin une fois construit, mais avant que j'aie fini, les hons. députés verront par eux-mêmes à combien s'élèverait *cet item* en tirant des conclusions de l'expérience acquise dans l'opération de chemins de fer moins considérables dont nous sommes maintenant les heureux possesseurs.

Je viens de parler de notre stricte obligation légale ; je désire maintenant dire quelques mots des circonstances dans lesquelles ces obligations ont été contractées, car je crois qu'elles suffiront par elles-mêmes à justifier la conduite du

gouvernement. Je dois rappeler aux anciens membres de la Chambre les débats et les discussions qui eurent lieu lorsque la Chambre prit sous considération l'annexion de la Colombie Anglaise. Ils se souviendront qu'il y avait dans la Chambre un sentiment très-prononcé contre certains détails du traité avec la Colombie, et que certaines dispositions n'ont passé qu'avec une majorité minime, le plus souvent moindre que le nombre des ministres qui occupaient des siéges en Chambre. Ce sentiment était tellement fort, qu'il fut plus tard résolu qu'on entrerait dans les journaux de la Chambre — ce qui fut fait effectivement — une résolution par laquelle on déclarerait que, bien que nous souscrivions à cette demande, c'était à la condition expresse que le chemin serait construit d'une certaine façon et qu'il n'imposerait pas un fardeau trop lourd sur les ressources du pays. De plus, on m'a informé que les délégués de la Colombie Anglaise avaient consenti à cette résolution; mais je ne le sais pas personnellement. Tout ce que je sais, c'est que j'ai moi-même attiré l'attention de Sir Georges E. Cartier, alors ministre de la milice, sur cette disposition extraordinaire et lui ai demandé s'il l'avait communiquée à la Législature de la Colombie Anglaise. Il y avait alors un des délégués assis près du fauteuil — je ne sais pas exactement qui c'était, mais je crois que c'était le gouverneur Trutch. Sir Georges E. Cartier répondit que la chose n'était pas nécessaire, vu que les délégués étaient au fait de cette disposition et qu'ils y souscrivaient. Aussi, sans dire que nous voulons ou que nous pouvons reculer devant les conséquences de nos obligations légales, je prétends que, dans tous les cas, les habitants de la Colombie Anglaise ont été franchement avertis des intentions comme des prétentions de la Chambre lorsque ces obligations ont été contractées. (Ecoutez! écoutez!)

J'arrive maintenant, M. le Président, à notre position financière pour les années 1873-74. Comme je l'ai démontré au comité, l'estimé des recettes pour l'année dernière est de $21,740,000, et celui des dépenses de $22,586,727, ce qui laisse un déficit de $846,727. Il y a un point qui se rattache à ceci, sur lequel j'attire tout spécialement l'attention du comité, parce qu'on ne trouvera rien à ce sujet dans les estimés ou les exposés soumis à la Chambre. Je vois que les dépenses actuelles probables pour l'année 1873-74, si tous les items demandés par M. Tilley sont dépensés et si les obligations qu'il a assumées sont mises en force, seront (comme l'estimé des dépenses aurait dû être), de quelque chose comme un

peu plus de $24,000,000. Aux estimés de $22,586,000 faits par M. Tilley, il faut ajouter $400,000 pour les dépenses de l'Ile du Prince-Edouard, dépenses contre lesquelles il y a des recettes pour lesquelles nous devons lui donner crédit et dont je parlerai en temps et lieu. Outre cette somme, la Chambre voudra bien se rappeler que le très-honorable député qui siége vis-à-vis de moi, a présenté un acte dans le but de rendre plus efficace le maintien de la paix dans le Nord-Ouest, et je dois dire que les dépenses nécessaires pour arriver à ce but se monteront à pas moins de $200,000 auxquelles on n'a pas pourvu dans les estimés de l'année dernière.

Il y a plus. Comme plusieurs d'entre nous en ont la triste expérience, il y a eu une élection dans le cours de l'année courante, qui a nécessité une dépense imprévue d'au moins $200,000. (Ecoutez! écoutez! des banquettes de l'opposition) Les honorables députés disent: "Ecoutez! écoutez!" mais quelle que soit leur opinion sur ce sujet, je suis disposé à croire et, je pense, avec la grande majorité de cette Chambre, que cet argent a été bien dépensé (Applaudissements). C'est, toutefois, un sujet sur lequel on peut différer d'opinion, et je ne désire pas insister là-dessus. Comme je l'ai déjà dit, cela va ajouter $200,000 à nos dépenses. En addition à cette somme, je crains que, malgré l'énormité de la somme de $2,070,000 à laquelle on estime les dépenses pour la perception des revenus des travaux publics, et en dépit des efforts énergiques de mon honorable ami qui siége à côté de moi, pour maintenir cette dépense dans ses limites, il faudra dépasser considérablement cet estimé. D'après les apparences actuelles, je crains beaucoup que les dépenses effectives sur cette branche des travaux publics, n'atteignent une somme de pas moins de $2,400,000. Je voudrais pouvoir me flatter que mon honorable ami et moi nous sommes trompés. Cela donnerait environ $400,000 de plus que la somme demandée l'année dernière, bien que, je le répète, je ne sois pas dans une position qui me permette de parler sur ce sujet avec exactitude. Il y a eu en outre une grande dépense additionnelle nécessitée par l'exploration des terres de la Puissance, se montant à $100,000, dépense à laquelle on n'avait pas pourvu l'année dernière. Le ministère des Postes requèrera un montant additionnel de $75,000, quoiqu'il soit probable que ses recettes, en revanche, dépasseront considérablement le revenu que nous en attendons. Ajoutons à cela plusieurs petites dépenses qui se monteront à $156,000. La Chambre

verra donc que l'estimé véritable pour 1873-74 — à part les élections dont nous sommes légitimement responsables — aurait dû être de $24,100,000.

Quant aux recettes, j'ai préparé et soumis à la Chambre un état montrant nos recettes pour l'année courante jusqu'à son expiration. Je désire déclarer, M. le Président, relativement à l'estimé de $21,740,000, qu'en somme il était exact. Plusieurs des items étaient un peu exagérés, et l'un d'eux, qui est très important, a été beaucoup au-dessous de l'estimé de l'an dernier fait par M. Tilley. On avait omis de calculer dans ces estimés les recettes de l'Ile Prince-Edouard. Cependant, cela ne change pas matériellement la position de nos affaires, car quelque soit l'avantage qu'on ait pu retirer de l'annexion de cette province, cet avantage a été contrebalancé par les déficits sur d'autres points. M. Tilley estimait à $12,500,000 les revenus des Douanes pour 1873-74. Or, le montant total pour 1873-74 atteindra probablement le chiffre de $13,000,000, et il y a dans l'état ci-dessus un excédant de $200,000 sur l'époque correspondante de l'année dernière. Mais, bien que l'on comprenne dans cet excédant les recettes de l'Ile Prince Edouard, elles n'étaient pas comptées dans l'estimé de M. Tilley. Je crains aussi de ne pas recevoir proportionnellement tout-à-fait autant d'argent pendant la partie de l'année qui reste à courir. En revanche, je n'ai aucun doute, comme je l'ai dit, que le montant espéré, provenant des Douanes, sera atteint et même dépassé, et que celui provenant de l'accise dépassera aussi considérablement l'estimé. Je suis heureux de pouvoir dire que le ministère des Postes, bien que dépensant plus que ses recettes, retirera, dans cette occasion, plus que les recettes espérées. Sur l'item des travaux publics, y compris les chemins de fer, les recettes se monteront, il est probable, à près de $650,000 de moins que celles qu'on espérait. Sur le total des recettes et dépenses pour les travaux publics, il y a en tout une différence de pas moins d'un million de piastres entre ce qui a été estimé et ce qui sera vraisemblablement dépensé ; c'est-à-dire, que nos recettes sont de $600,000 moindres qu'on les avait prévues, et nos dépenses plus élevées de $400,000. Nul doute que les autres items se trouveront, à peu de chose près, si exacts, qu'ils n'exigeront pas d'autres remarques pour le moment.

Ainsi, comme je l'ai dit, M. le Président, l'estimé des dépenses pour 1873-74 aurait dû être, suivant moi, de $24,100,000, ou en tous cas, pas moins de $23,900,000, si l'on

retranche les dépenses nécessitées par les élections. Je désire attirer l'attention de la Chambre sur ce point, car autrement, on pourrait supposer que les estimés actuels ont des proportions inusitées et extraordinaires. Vingt-et-un millions et trois-quarts est un revenu très-considérable pour une population comme la nôtre, qui compte à peu près 3,500,000 âmes; aussi, je suis sûr qu'un grand nombre de mes honorables amis seront surpris que l'on demande au pays de dépenser autant d'argent. Ils seront sans doute portés à croire qu'on ne devrait pas lui demander d'en dépenser plus. Malheureusement, quelque grand que soit le revenu, il est contrebalancé par des dépenses permanentes qui sont énormes. En pratique, le revenu net qui reste après avoir opéré la réduction à laquelle j'ai fait allusion, est d'un peu plus de $6,500,000, ou dans le plus $6,800,000, comme je vais à l'instant même le démontrer à la Chambre. Si le comité veut jeter un coup-d'œil sur l'estimé des dépenses pour 1873-74, il verra que M. Tilley a demandé une somme d'environ $6,300,000 pour rencontrer les intérêts de nos dettes et les autres obligations contingentes. Outre cette somme qui ne comprenait pas l'Ile du Prince Edouard qu'il nous faut comprendre, on demandait environ quatre millions pour le paiement de nos subsides, avec les nouveaux arrangements. Ensuite, sous le chef "Charges sur le Revenu," il paraîtrait y avoir eu besoin de plus de quatre millions et demi. En d'autres termes, on devait déduire pas moins de quinze millions sur vingt-un millions et trois-quarts pour avoir le revenu net actuel de la Puissance.

Sans doute, M. le Président, le pays est parfaitement justifiable de demander au gouvernement s'il est nécessaire pour nous de dépenser même ces six millions et trois-quarts. Mais la réponse à cette question est bien différente, suivant qu'on tient compte du revenu réel et non pas du revenu apparent. Je me suis efforcé de faire un état aussi détaillé et aussi exact que possible de ce que devraient être nos dépenses, s'il était encore en notre pouvoir de recommencer à neuf et de remettre les choses sur le pied que nous voudrions.

Je regrette d'avoir à dire que, malgré mes calculs, je ne puis guère arriver à beaucoup moins de $7,000,000 comme minimum de l'estimé, sans compter certains engagements que nous avons contractés et qui nous mettront dans l'impossibilité pour le présent, de réduire nos dépenses à cette somme. Ces dépenses comprennent les items suivants: Le premier — je me sers pour plus de facilité d'un chiffre rond —

est de $600,000 pour les fins législatives. Près des deux tiers de cette somme servent à payer l'indemnité et le mileage des membres de cette honorable Chambre et du Sénat. Je ne sais pas s'il me serait possible de suggérer une réduction à ce sujet. (Ecoutez ! écoutez !) La solution de la question appartient plutôt à la Chambre qu'à moi ; et, dans les circonstances, si l'on tient compte des grandes dépenses nécessaires pour les impressions et autres besoins, on se convaincra, je crois, qu'il n'est pas beaucoup facile de porter cet estimé à une somme moindre. Je crains aussi de ne pouvoir pas mettre moins de $900,000 sous le chef "Gouvernement civil," ce qui comprend le salaire de Son Excellence et les salaires des Lieutenant-Gouverneurs. Au-delà de $200,000 sont employées à payer le salaire du Gouverneur-Général et autres dépenses de la même espèce ; la balance est appliquée aux diverses exigences du service civil. Il est possible que nous puissions faire quelqu'épargne sur ce point, mais je n'ose pas promettre à mes honorables amis d'opérer une grande réduction. J'ai mis la somme qui, avec notre système actuel, est probablement le minimum que nous pouvons dépenser sous ce chef. La Puissance prend un développement énorme qui entraîne une augmentation de nos dépenses entièrement disproportionnée avec l'augmentation de nos revenus. On pourrait peut-être se demander si, lors de la Confédération, nous n'aurions pas pu inaugurer notre gouvernement sur un pied moins dispendieux que celui sur lequel il est actuellement. Mais nous sommes obligés de prendre le système tel que nous le trouvons, et avec un pays aussi vaste, qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique, je doute que l'on puisse faire de grandes réductions sur ce chapitre. Cependant, il est peut-être possible de faire quelque chose qui puisse nous permettre d'économiser de l'argent ; et, il est de notre devoir d'examiner soigneusement cette question, afin de voir s'il y a moyen de faire quelqu'économie.

Quant à l'item de la Justice, y compris les Pénitenciers et la Police de la Puissance, il est probable qu'il faudra une pareille somme de $900,000. La plus grande partie de ce montant est fixée par un statut. Bien qu'il soit possible que les pénitenciers soient administrés de telle sorte qu'ils puissent nous rapporter une plus grande somme qu'ils ne l'ont fait jusqu'aujourd'hui, si nous considérons que nous devons entretenir des pénitenciers à la Colombie Anglaise et à Manitoba, et qu'il nous a fallu en établir un nouveau dans la Province de Québec, il est à craindre que les économies

soient peu considérables. Je crains que les économies que nous pourrions réaliser ne soient absorbées par la construction de nouveaux pénitenciers à laquelle nous sommes tenus par une convention. Les estimés de 1873-74 et les nôtres propres exigent au moins $900,000 pour la marine et les pêcheries, y compris les subsides océaniques et ainsi de suite. La plus grande partie de ceci est absolument nécessaire. Il peut se faire qu'une partie de ces subsides puisse être réduite plus tard, mais une grande partie étant pour faire face à des engagements contractés par des traités, je regrette d'avoir à dire qu'il n'y a pas beaucoup de réduction à faire sur ce point. Ces déboursés sont généralement divisés en deux classes : — les subsides de toutes sortes qui se montent à $300,000 ou $400,000, et la somme généralement demandée pour les dépenses des phares qui est quelque chose comme $500,000, dont la plus grande partie est employée pour l'entretien des phares déjà établis par toute la Puissance. L'item qui vient ensuite et sur lequel je désire attirer l'attention de la Chambre, c'est la somme qu'il faut dépenser pour les besoins de la milice et de la défense, somme que j'estime au minimum à $1,050,000. Il est évident que la Puissance doit avoir une espèce de force militaire à sa disposition, surtout lorsque l'on considère l'immense territoire du Nord-Ouest qu'elle renferme. Il peut se faire qu'il soit possible de réduire l'autre partie de l'organisation militaire, mais pour ma part je ne voudrais pas y consentir, bien que j'admette qu'il y ait possibilité d'opérer de grandes améliorations dans l'administration de ce département. Il faudrait, toutefois, une grande pression pour me faire consentir à conseiller l'abolition complète du système actuel de défense nationale. Il se résume pour beaucoup dans une question d'honneur national ; et voilà pourquoi nous sommes tenus envers le gouvernement impérial de dépenser annuellement une grande partie de cette somme pour cet objet.

L'item suivant est d'une très-grande importance : je veux parler des divers travaux publics imputables au revenu.

Cette somme a grossi d'année en année à un montant énorme.

M. Tilley a demandé $2,450,000 pour l'année courante ; mais que mon honorable ami le ministre des Travaux Publics ait été obligé de dépenser toute cette somme pour remplir les engagements de son prédécesseur, ou qu'il ne l'ait pas fait, c'est ce que je ne puis dire.

Je suppose que, comme d'habitude, quelques-uns des esti-

més seront au-dessous de la dépense réelle, et d'autres probablement au-dessus.

J'ai porté à $1,500.000 la somme qui sera probablement nécessaire chaque année d'ici à ce que nos engagements présents soient terminés, et c'est un point sur lequel je désire attirer spécialement l'attention de la Chambre.

J'estime qu'une somme d'à peu près un demi-million sera nécessaire pour l'émigration et divers autres petits services ordinairement chargés à ce département. En partie à cause d'un arrangement fait par le dernier gouvernement, nous avons mis de côté une somme de pas moins de $500,000 à cet effet. Si, M. le Président, cette somme est bien employée, il est probable que ce sera un placement aussi avantageux que possible, mais nous sommes tenus de voir à ce que le pays retire quelqu'avantage du placement d'une somme aussi considérable.

Nous aurons besoin pour les subsides des sauvages et pour dépenses contingentes dans le Nord-Ouest (je mets les choses au plus bas), d'une somme d'au moins $500,000. C'est une somme considérable ; mais si l'on considère la nécessité de maintenir la paix dans ce pays, et si l'on se rappelle que j'y inclus aussi des dépenses pour la police à cheval, je ne vois pas comment elle pourrait être réduite.

Il ne nous reste presque plus rien du total des $7,000,000 pour les divers autres services (1).

Je suis entré dans ces détails surtout afin d'attirer l'attention de la Chambre sur l'énormité de la dépense sous le titre de "charges permanentes" sur notre revenu — revenu qui, bien que nominalement considérable, est peu de chose, si l'on considère l'étendue de la Puissance et l'importance des services publics auxquels nous avons à pourvoir.

Ce gros revenu apparent a toutefois ce désavantage, que les honorables députés, y compris nous-mêmes, sachant que

(1) Le minimum de l'estimé, quand les engagements actuels seront terminés, sera donc de sept millions, comme suit :

Législation	$ 600,000
Gouvernement Civil	900,000
Justice	900,000
Marine	900,000
Milice	1,050,000
Travaux Publics	1,050,000
Emigration, etc., etc.	500,000
Sauvages, Nord-Ouest	500,000
Divers (estimé tout-à-fait insuffisant)	150,000
Total	$7,000,000

nous avons un revenu nominal (1) de près de vingt-deux millions, se sont imaginés que nous pourrions faire de grandes économies.

Considérons ce point en détail. Sur des items tels que les subsides et les intérêts sur la dette publique, il est impossible de faire aucune économie. Il est possible que sur les charges pour la perception du revenu, nous puissions faire plus tard quelqu'économie considérable ; mais pour le moment, nous nous trouvons en face des suites de la politique inaugurée par nos prédécesseurs, politique que nous sommes obligés de suivre, du moins pendant quelque temps, en nous efforçant de remplir les engagements qu'ils ont contractés.

Il est possible aussi que les honorables messieurs en voyant le développement énorme et constant de notre commerce, de nos importations et de nos revenus, depuis la Confédération jusqu'aujourd'hui, puissent croire qu'après tout nous n'avons qu'à attendre quelque temps, et que l'étendue naturelle de nos ressources nous fournira les moyens de remédier à ces difficultés, en nous mettant dans la même position où nous étions il y a quelques années. En vérité, je serais fort heureux si la chose arrivait ainsi, mais je doute beaucoup, en considérant la position générale du pays, que l'on puisse compter avec certitude, d'ici à un certain temps, sur un grand progrès en ce sens. Rappelons-nous que, pour le moment, l'agriculture dans ce pays, sans être sérieusement embarrassée, n'est pas dans un état aussi florissant qu'elle l'était il y a quelques années.

Quant au commerce de bois, une de nos industries les plus importantes, et dont l'exportation excédait même celle de l'agriculture, il est connu de tous qu'il est en ce moment, en grande partie, dans un état très-précaire. De plus, nos principaux acheteurs pour cet article en particulier — je veux parler du peuple américain — traversent en ce moment une crise financière très-sérieuse. Je suis informé par des hommes engagés dans l'industrie, que leurs compétiteurs américains sont dans un tel état de gêne, qu'ils sont forcés de vendre ici une grande partie de leurs produits au-dessous du prix coûtant.

---

(1) J'ai suivi la pratique ordinaire qui consiste à inclure les dépenses du ministère des Postes et les charges pour l'entretien de nos Travaux Publics sous le chapitre de Perception du Revenu. On voudra bien remarquer qu'il n'y a que les Douanes, l'Accise et autres matières semblables qui paraissent être chargés dans ce chapitre dans les autres pays. Cependant j'ai cru que dans un but de comparaison, il valait mieux suivre la pratique établie chez nous.

Je crains, pour toutes ces raisons, que l'année courante ne soit pas bien prospère, comparée aux années passées. Néanmoins, je dois avouer que le résultat de mes observations est loin d'être décourageant. Nous n'avons pas avancé, mais nous n'avons pas rétrogradé non plus, et si l'on examine l'état de notre commerce, je crois qu'il parle éloquemment en faveur de la position du pays. Après tout, il peut se faire que la gêne de 1873 ait exercé sur l'ensemble une heureuse influence. Les habitants du Canada, et en particulier les banques de ce pays, ont montré beaucoup de prudence et de discrétion dans des circonstances bien difficiles ; et, sans espérer un grand progrès pour l'année à venir, je ne crois pas que nous devions craindre une grande diminution d'affaires, non plus.

Je désire établir que les rapports officiels pour les huit mois expirés le premier mars 1874, indiquent une importation totale de $83,402,329, contre $84,364,291 importées pendant la même période de l'année 1873 ; cela, toutefois, comprend un montant considérable dû à l'Ile du Prince Edouard.

On verra donc qu'il y a eu une diminution dans la valeur de nos importations, comparativement à 1873 ; mais d'un autre côté, je suis heureux de dire que nos exportations ont pris un développement considérable pendant la même période (Ecoutez ! écoutez !).

Pour le même laps de temps, elles s'élèvent à $62,742,000, cette année, contre $59,455,000 l'année précédente (Ecoutez ! écoutez !). Ceci, comme je l'ai déjà dit, confirme et démontre clairement que si nous n'avons fait aucun progrès, nous n'avons cependant pas rétrogradé. Les exportations de l'Ile du Prince-Édouard sont comprises dans les calculs pour cette année, mais leur montant n'est pas très-élevé. La proportion dans laquelle le commerce a augmenté pendant ces quatre dernières années, bien que sur ce point plusieurs peuvent différer d'opinion avec moi, est à mon sens un argument qui prouve que nous devons cesser pour le moment d'augmenter nos dépenses. Toutefois, il est fort probable que nous pourrions continuer à augmenter modérément, bien qu'il n'y ait pas lieu de s'attendre à ce que le commerce prenne un développement considérable d'ici à deux ou trois ans ; je sais parfaitement bien combien grande est la part du hasard dans ces sortes de choses.

Personne ne peut dire, par exemple, quelle sera la récolte cette année ; personne ne sait quels accidents peuvent affecter le commerce ; mais ce que nous savons, c'est que les ap-

parences laissent présager un développement beaucoup moins considérable pour l'avenir que pour le passé. Il y a eu outre un autre sujet sur lequel j'ai déjà eu occasion d'attirer l'attention de cette Chambre, et dont je veux encore vous entretenir un instant : c'est l'état comparativement stationnaire de la population des plus vieilles provinces du Canada, qui doivent supporter la plus grande partie du fardeau imposé par des taxes nouvelles.

On me permettra de répéter à cette Chambre l'exposé que je lui ai déjà fait il y a douze mois : qu'il est évident d'après le recensement qui nous a été soumis l'an dernier, que le progrès de ce pays sur ce seul point a été comparativement très-faible pendant les dix dernières années.

Je trouve, M. le Président, en examinant les rapports pour la Province d Ontario, la plus grande et la plus populeuse province de la Puissance, que sur les 88 districts électoraux qui la composent, il n'y en a que trente-cinq dans lesquels l'augmentation a été de dix par cent pendant les dix dernières années. Le même fait a été constaté dans les mêmes circonstances dans le grand Etat de New-York et dans d'autres Etats de l'Union qui sont dans des conditions très-prospères. Aussi, je me crois justifié d'avertir cette Chambre que, quant aux plus vieilles provinces de la Puissance, nous ne devons pas nous attendre à un accroissement bien considérable de la population. Quoique nous puissions espérer avec raison que l'aisance du peuple augmentera rapidement, nous ne pouvons pas nous attendre à un semblable accroissement dans la population. Si quelqu'un des honorables députés désire étudier la question d'une manière plus minutieuse et vérifier l'exactitude de mes avancés, il verra dans nos rapports et dans ceux des Etats-Unis, qu'ils ne sont que trop bien fondés.

L'état stationnaire de notre population est d'un grand poids dans la solution de la question de savoir si nous pouvons espérer une grande augmentation dans lerevenu brut du pays.

J'ai eu quelques difficultés à vérifier les faits sur ce point, et d'après les statistiques que je possède et que je crois très-imparfaites, je calcule approximativement que le revenu net que nous retirons de notre peuple, est en moyenne de $400 à $500 par famille. C'est un montant très-respectable sans doute ; mais dans un ou deux autres pays, cette moyenne est de $620 à $725. Toutefois, je crois être passablement exact en estimant le revenu net de notre population, comme

je l'ai dit plus haut, de $400 à $500 par famille. Il est beaucoup plus considérable aux Etats-Unis où il atteint quelque chose comme $800 par famille ; mais il est un fait en notre faveur, c'est que la puissance d'achat de l'argent est beaucoup plus grande ici que chez eux.

Il y a une bien meilleure distribution de revenus à d'autres points de vue, et il est probable que la valeur actuelle du revenu moyen en Canada, est presque aussi grande qu'aux Etats-Unis, malgré la différence nominale.

Un revenu comme le nôtre permet de supporter sans inconvénient un montant considérable de taxes, si elles sont bien appliquées.

Ce point est d'une grande importance, parce qu'il y a beaucoup de raisons de croire que la taxation aux Etats-Unis a diminué le bien-être d'une grande partie de la population, et que, grâce à leur système de perception du revenu, la masse du peuple y est plus pauvre qu'elle ne devrait l'être.

On ne doit user qu'avec le plus grand ménagement de la faculté de supporter la taxation que possède notre revenu. En outre, en imposant de nouvelles taxes sur le peuple, rappelons-nous qu'un grand nombre, surtout dans Ontario, ont déjà à supporter de lourdes taxes locales. Celles de la Province d'Ontario ne s'élèvent pas à moins de $6,000,000 par année.

En examinant les statistiques municipales des cités et des principales villes de la Puissance, je vois que le total de leurs dettes publiques est de $22,000,000. Je crois qu'il est de mon devoir de mentionner ces faits, parce qu'il est nécessaire que la Chambre se rappelle que ces taxes prélevées sur le peuple de la Puissance, et pour ses besoins, ne sont pas les seules qu'il aura à supporter.

Puisque je suis sur ce sujet, on me pardonnera, je l'espère, de dire qu'avant peu d'années on reconnaîtra la nécessité d'examiner sérieusement la position dans laquelle le pouvoir de taxer se trouve maintenant.

J'ai toujours cru que c'était un principe dangereux de permettre à cette Chambre, aux Législatures Locales, et aux corps municipaux, d'imposer toutes taxes qu'ils peuvent croire convenables. Je dois dire que lorsque je considère les résultats de ce pouvoir dans le pays voisin et dans plusieurs de nos propres municipalités, je suis d'opinion qu'il serait hautement expédient de réviser le système afin d'essayer à trouver un autre mode de distribuer ce pouvoir

Toutefois, ceci n'a d'autre importance pour le sujet qui

nous occupe, que de nous montrer la nécessité d'être prudents en imposant des taxes nouvelles. La principale raison qui doit attirer notre attention sur ce point, est que toutes les fois que la question des taxes directes ou indirectes s'élève, il est bon de se rappeler que six millions sont déjà prélevés par la taxe directe, pour les besoins locaux, dans la province dont j'ai parlé.

Tandisque je traite la question de nos ressources, il est un autre point sur lequel je vais dire un mot. Plusieurs honorables députés espèrent qu'à mesure que nos nouveaux territoires s'établiront, nous en recevrons une aide pécuniaire considérable. Ce serait le cas s'ils se trouvaient à proximité de nous, comme cela est arrivé pour plusieurs nouveaux territoires des Etats-Unis.

Il pourrait, dans ce cas, y avoir de bonnes raisons de l'espérer; mais, telles que sont les choses, d'ici à un bon nombre d'années, nous ne pouvons compter sur un grand montant de revenus provenant de nos nouveaux territoires, principalement parce qu'ils sont séparés de nous par un immense espace inhabité, et que, grâce à leur nature et à leur position, ils resteront longtemps dans la même condition.

Maintenant, M. le Président, il est de mon devoir d'appeler l'attention de la Chambre sur un item d'un intérêt tout spécial — je veux parler du total des estimés de 1874-75.

Nul doute que mes honorables amis qui siégent en arrière de moi, ont été étonnés et stupéfaits, comme je l'ai été moi-même, je l'avoue, quand ils ont vu la somme énorme des estimés que j'apporte à la Chambre. Pas moins de $41,906,000, seront nécessaires pour le service public de 1874-75. Nous pouvons, toutefois, déduire de cette somme $5,752,000 qui sont simplement le rachat de dettes existantes.

Ceci réduira considérablement le montant total, et si les honorables députés veulent examiner un instant la colonne désignée sous le nom de " Travaux Publics imputables au capital," ils trouveront que la somme qu'il faut encore déduire sous ce chef est de $11,606,625. Néanmoins la somme qui reste encore s'élève à $24,549,000. Cet estimé, je l'admets, est excessivement élevé, et demande des explications complètes que j'espère donner.

Donc, M. le Président, la somme totale réclamée pour les besoins de l'année est, comme je l'ai établi, $24,549,000. Sur cette somme, pour suivre l'argument auquel j'ai déjà eu re-

cours, environ $6,831,000 (1) doivent être déduites pour rencontrer l'intérêt et les autres charges sur notre dette, item que nous n'avons absolument aucun moyen de contrôler, si ce n'est que nous pouvons empêcher l'augmentation de cette dette. On trouvera une autre somme de pas moins de cinq millions et demi de piastres sous le chapitre : " Perception du Revenu, " et un autre montant de $3,757,000 sous le chapitre : " Subsides. "

Comme je vais le démontrer de suite, je pense que le gouvernement actuel ne saurait être responsable, en aucune manière, de ces diverses sommes, à l'exception seulement de ce que les nouvelles dépenses que nous ferons pourront ajouter aux intérêts de la dette publique.

Je vais à présent signaler au comité les causes de ces augmentations dans les estimés de cette année. On se rappellera que j'ai assez longuement expliqué que les véritables estimés pour 1873-74, auraient dû s'élever à $24,100,000.

La somme qui, d'après les estimés de M. Tilley, devait être dépensée, y compris, bien entendu, les diverses augmentations faites en conséquence de l'Acte de *Ré-ajustement* des dettes des provinces, passé à la dernière session et si bien connu, comprenait un montant de $856,000 pour le gouvernement civil. J'estime qu'il faudra $921,000. Il y a une erreur de $25,000 dans les estimés imprimés qui porte à $946,000 le montant requis.

Quant à cette augmentation, en premier lieu, une somme de $7,000 est appropriée pour le gouverneur de l'Ile du Prince Edouard — obligation aussi nécessaire qu'inévitable. En second lieu, $25,000 de plus ont été ajoutées aux estimés faits pour les contingents pour l'année 1872-73.

L'appropriation demandée par le dernier gouvernement a été dépassée d'environ $30,000 ; et les dépenses sous le même chapitre, pour 1873-74, seront aussi élevées. Le montant exact qui doit être voté est de $714,815.

Quand nous sommes entrés en office, nous avons cru qu'il n'était guère possible, malgré notre bon vouloir, de réduire les estimés au-dessous de ce chiffre.

Ces dépenses qui renfermaient les dépenses contingentes des départements, ont été énormément augmentées par l'annexion de ces nouvelles provinces ; et malgré tous nos efforts pour les réduire, il n'est guère à espérer que nous

(1) Ceci comprend le fonds d'amortissement, mais on met dans les recettes une forte somme comme intérêt sur les placements, et cette recette provient en partie de ce même fonds.

puissions réussir à y faire des économies considérables. Dans tous les cas, je pense qu'il est mieux et plus honnête de mettre cette somme de suite dans les estimés, que de venir toujours avec des estimés supplémentaires, ainsi que mes honorables amis qui siégent de l'autre côté de la Chambre, auraient été obligés de le faire pour 1872-73, et aussi pour 1873-74. Ces sommes et une autre de près de $10,000 destinée aux terres de la Puissance dans Manitoba, forment la plus grande partie des dépenses additionnelles.

Il est vrai que dans le ministère des Travaux Publics une augmentation considérable était nécessaire, et je crois que toute personne qui réfléchit au nombre énorme d'entreprises publiques dans lesquelles le pays se trouve actuellement engagé, ne blâmera aucunement mon honorable ami d'avoir essayé de procurer au service public les meilleurs talents possibles, et, sous ce rapport, je crois que l'argent demandé dans ce but à la Chambre, sera peut-être celui dont elle regrettera le moins la dépense.

Il y a aussi une augmentation considérable dans le ministère des Postes, dans lequel, ainsi que je l'ai déjà expliqué, les dépenses de même que les recetttes augmentent continuellement.

Les dépenses qui restent étaient toutes, je crois (bien que je n'ose l'affirmer positivement), autorisées par nos prédécesseurs, avant de laisser leurs fonctions ; dans tous les cas, elles l'étaient toutes, exceptées les dépenses encourues sous les dispositions ordinaires de l'Acte du Service Civil.

Toutefois, je réserve les détails relatifs à ce chapitre, jusqu'à ce que j'aie parcouru les présents estimés.

Mon but, pour le moment, est de démontrer que l'augmentation apparente de $58,000, est en grande partie purement nominale, et ce qui ne l'est pas est le fait de nos prédécesseurs eux-mêmes.

Sur l'item suivant : " L'Administration de la Justice, " le comité s'apercevra que les dépenses sont presque les mêmes qu'auparavant. Elles se sont peut-être accrues un peu à cause du paiement des salaires des juges de l'Ile du Prince Edouard, et d'une certaine augmentation dans la police.

Le comité observera que toute annexion de territoire entraîne une augmentation de dépenses.

L'item suivant ne demande aucune explication, vu qu'il y a une réduction dans le coût des Pénitenciers. J'espère qu'un peu plus tard nous pourrons ou bien opérer une plus grande réduction, ou bien faire en sorte que ces établissements se

soutiennent plus par eux-mêmes qu'ils ne le font aujourd'hui; mais naturellement, il nous est impossible, après avoir été en fonctions depuis si peu de temps, de parler d'une manière certaine sur ce point.

L'estimé des dépenses de la législation préparé par M. Tilley et le mien, diffèrent de quelques $24,000 dont une bonne partie est dûe à l'annexion de l'Ile du Prince-Edouard à la Puissance, ce qui nécessite de nouvelles indemnités aux députés et d'autres dépenses nouvelles.

L'estimation des dépenses pour 1873-74 sera de beaucoup dépassée cette année, à cause de la dépense des élections qui est portée à ce chapitre.

Sous le chapitre de : " Arts, Agriculture et Statistiques," il y a une réduction de $50,000, économie que nous espérons réaliser.

J'ai présenté un estimé de $94,000, mais j'espère ne pas tout dépenser.

Quant à l'Immigration et la Quarantaine, nous avons mis une somme plus considérable que celle de nos prédécesseurs.

Les hons. députés verront dans les estimés, qu'une somme d'environ $107,000 est nécessaire afin de remplir le contrat pour amener un certain nombre de familles Mennonites dans le territoire du Nord-Ouest ; c'est ce qui nous a forcés de demander un montant plus considérable que nous nous attendions. La différence est nécessairement dûe au contrat, bon ou mauvais, fait par nos prédécesseurs.

Les items " Pensions et Retraites " sont les mêmes en somme, bien qu'il y ait une légère augmentation dûe à l'opération de l'acte du service civil.

Nous avons fait une réduction pour la milice, sur le montant estimé l'an dernier, et cette année nous estimons la dépense à $953,000, contre $1,000,000 qui est l'estimation de nos prédécesseurs pour l'année dernière.

Les items pour les magasins militaires, que nous avons vus cette année, n'apparaîtront pas une autre année, le versement de cette année étant le troisième et dernier sur cette dépense.

Les dépenses du Nord-Ouest, pour le maintien des 343 hommes au Fort Garry et dans les environs, sont évaluées à à $175,000 au lieu de $140,000 comme l'année dernière. Cette dernière somme s'est trouvée complètement insuffisante.

Dans les circonstances actuelles, nous nous trouvons donc doublement obligés, peut-être, à maintenir cette force.

La position du Nord-Ouest et l'influence générale de l'émigration dans ce pays, décideront si nous pourrons nous en passer plus tard. J'espère que le Nord-Ouest, avant longtemps, sera capable de pourvoir à sa propre protection.

Quant à l'item suivant, " la police à cheval ", $200,000 seront demandées dans les estimés supplémentaires pour cette année, et cette force nous coûtera annuellement pas moins de $185,000.

Tant que le pays prendra sur lui la tâche de maintenir la paix et l'ordre dans tout le Nord-Ouest, il est tout-à-fait impossible d'éviter cette dépense. Nous avons été forcés d'assumer l'obligation déjà encourue et de demander à la Chambre une appropriation à cet effet.

Mon hon. ami, le ministre des Travaux Publics, estime à pas moins de $2,630,000 les dépenses pour les travaux publics imputables au revenu. Cet estimé est plus considérable que celui de M. Tilley qui le portait à $2,450,000; mais j'attire l'attention du comité sur ces items des estimés, parce qu'on remarquera que dans les dépenses imputables au revenu, mon hon. ami a à peine un item à son propre compte à l'exception du port de St. Jean, toute cette somme étant destinée à continuer des travaux entrepris par ses prédécesseurs. Je sais que plusieurs de mes hons. amis sont d'opinion que nous ne devrions pas continuer ces énormes dépenses; mais je désire dire que ces travaux publics en voie de construction doivent être terminés sous un court espace de temps. Je ne vois pas en quoi il peut être utile *d'arranger* nos estimés et de réduire en apparence le montant imputable à cette année, afin de le faire avaler l'année prochaine.

Mon honorable ami a préféré, et je crois qu'il a eu raison d'agir de la sorte, faire ses estimés afin de faire voir les obligations qui lui avaient été imposées par la politique de l'ex-gouvernement. J'attire tout spécialement l'attention du comité sur ces items, parce qu'il verra en parcourant les estimés des chemins, ponts et bâtisses dans Ontario, Québec, le Nouveau-Brunwick, la Nouvelle-Ecosse et la Colombie Anglaise, que les votes ont été pris, l'argent dépensé et que les travaux dans lesquels nous sommes engagés, ont été commencés pendant le règne des prédécesseurs de mon hon. ami. Je soutiens qu'en justice, mon honorable ami ne peut pas être tenu responsable d'avoir continué les travaux qui étaient déjà commencés, travaux à moitié terminés en plu-

sieurs endroits par l'ancien gouvernement. Aussi, si ces items sont excessifs, la responsabilité ne pèse pas sur mon hon. ami, mais sur celui qui les a rendus nécessaires et qui l'a mis dans la nécessité de demander cette somme à la Chambre. (Ecoutez ! écoutez !)

Nous sommes en ce moment obligés de compléter de vastes travaux publics de ce genre en particulier ; et il y en a peut être qui pourraient en justice être imputés au compte du capital. Toutefois, cela ne s'est jamais fait jusqu'ici, et tout bien considéré il ne serait pas opportun d'inaugurer un pareil système ; mais en tous cas j'espère que des économies considérables pourront être effectuées.

Je dois répéter de nouveau qu'il serait de la dernière injustice de tenir mon hon. ami, le ministre des Travaux Publics, responsable de cet état de choses, de lui demander d'arrêter les travaux déjà commencés et de réduire la somme des estimés. Mais, quand les travaux actuellement en opération seront terminés, ce qui, je l'espère, aura lieu dans dix-huit mois, il y aura une diminution considérable dans les dépenses annuelles, bien que cela doive exiger un temps considérable. (Ecoutez ! Ecoutez !)

Sous le titre de "Service Maritime" (Océan et Rivières) dans lequel j'ai inclus quelques items qui apparaissaient autrefois dans les dépenses diverses, la Chambre observera que nous proposons une réduction. Cette réduction aura probablement lieu. Toutefois, je ne voudrais pas me hasarder à dire à combien s'élève ce montant de la diminution de la dépense.

Relativement au service des Phares, nous sommes obligés de demander une petite appropriation additionnelle, surtout je crois en conséquence de l'excessive libéralité qu'ont montrée nos prédécesseurs à construire des Phares dans l'Ile du Prince-Edouard à une époque critique de la dernière session. (Rires)

Dans l'appropriation pour les "Pêcheries", il faudra opérer une légère augmentation. Je regrette que mon hon. ami, le ministre de la marine et des pêcheries, soit absent ; je ne puis pas dire précisément ce qui l'a nécessitée. Nous espérons opérer une réduction sur l'Exploration Géologique, bien que nous nous proposions de poursuivre cette exploration avec toute la diligence possible. Une petite somme additionnelle sera requise pour les Hôpitaux de la Marine destinés à recevoir les malades et les matelots incapables de faire le service.

Quant à l'inspection des bateaux à vapeur, c'est là un item qui couvre ses dépenses.

Une économie appert dans les "Subsides," mais en réalité, elle n'existera point. L'année dernière, il y avait sous ce chapitre $3,984,000 contre $3,757,464 pour l'année courante. C'est là, je regrette de le dire, une économie simplement apparente, puisqu'il faut ajouter la somme de $190,000 au montant porté pour les intérêts.

Sous le titre des "Sauvages" nous aurons à dépenser $149,-000, au lieu de $88,000 ; cette dépense extraordinaire est nécessitée par les traités qui ont été conclus avant notre entrée en office. Je ne désapprouve pas ces traités ; j'attire simplement l'attention sur le fait qui a fait encourir cette dépense additionnelle.

Comme le comité le sait, l'Exploration des Frontières n'est pas sous notre contrôle. L'argent qui est dépensé pour cette fin, est sous la direction du Gouvernement Impérial qui, — si je comprends bien la question, — en paie la moitié. Nous n'avons rien à voir dans cette dépense ; ce sont là, je crois les termes de l'arrangement.

Sous le titre "Diverses", nous proposons de dépenser absolument le même montant que l'année dernière ; il y aura un excédant seulement de un ou deux mille piastres.

Sous le titre de "Perception des Douanes", nous apportons un estimé de $685,100 contre $602,000 pour l'année dernière ; cela est dû, en grande partie, à l'annexion de l'Ile du Prince-Edouard. Le reste est dû, d'après les informations que je possède et que je crois exactes, à la libéralité de nos prédécesseurs, libéralité que nous avons cru devoir étendre à ce service si méritoire. Nous avons trouvé nécessaire d'ajouter des appropriations additionnelles en conséquence des demandes qui ont été faites et ratifiées par un Ordre en Conseil.

Les mêmes remarques s'appliquent également au Ministère du Revenu de l'Intérieur.

L'item de "l'Inspection du Bois" n'exige aucune explication, vu que les revenus excèdent toujours les dépenses.

L'item relatif aux "Travaux Publics", c'est-à-dire l'item de la perception des revenus de ces travaux, demande la plus sérieuse attention de cette Chambre. La Chambre voudra bien observer que nous avons été forcés de demander pour la perception des revenus des Travaux Publics, une somme pas moindre que $2,867,000 contre $2,070,000 demandées par nos prédécesseurs.

Je désire faire remarquer à ce sujet, que la somme de $2,070,000 est tout-à-fait insuffisante pour les besoins de ce service. D'abord, nous calculons qu'il faudra une somme d'au moins $202,000 pour l'entretien du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard dont nous sommes les heureux possesseurs. Quant au reste, mon hon. ami a cru nécessaire de demander $496,000 de plus que l'année dernière, pour couvrir les dépenses de l'Intercolonial et des autres chemins de fer du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Je ne saurais attirer trop fortement l'attention du comité sur cet item. J'ai à peine besoin de dire que c'est là une question qui occupe sérieusement mon hon. ami, le ministre des Travaux Publics ; mais je le répète, on ne peut l'accuser s'il expose cette affaire à la Chambre comme il la trouve. Il est évident que si le gouvernement exploite ces chemins de fer comme ils l'ont été jusqu'ici, il y aura un énorme déficit. Je laisse à mon hon. ami de traiter cette question plus en détail à une époque plus avancée de la session. Tout ce que je dois faire pour le moment, c'est d'expliquer comment il se fait qu'avec la plus grande répugnance, nous sommes forcés de proposer une augmentation ; c'est la suite de l'état de choses que nous avons trouvé en opération. Nous avons constaté que le coût de l'exploitation de ces chemins de fer était si énorme, que les estimés de nos prédécesseurs étaient insuffisants pour le payer ; nous avons trouvé aussi que leurs revenus restaient constamment en deça de la dépense, et la Chambre verra que cette tendance s'était déjà manifestée même avant 1872-73. Si la Chambre veut bien regarder aux recettes des Travaux Publics, elle trouvera qu'en 1871-72 ces recettes se sont montées à $1,211,000, et qu'en 1872-73 elles se sont élevées à $1,316,000, ce qui fait seulement une augmentation d'un peu plus de $100,000, pendant que la dépense, durant l'année correspondante, s'est augmentée de près d'un demi-million. Mon hon. ami, le ministre des Travaux Publics, va se mettre avec la plus grande énergie à réformer ce service, et il me laisse espérer que, d'une manière ou d'une autre, soit par la réduction des dépenses, soit par l'augmentation des recettes, nous arriverons bientôt à un état de choses plus satisfaisant.

Une dépense de $1,505,000 pour le service postal est proposée pour cette année, contre une de $1,316,000 pour l'année dernière. Je désire faire remarquer à ce sujet qu'une somme de $49,000 est requise pour ce service dans l'Ile du Prince-Edouard. Mais, si les besoins du département des postes

sont grands, les recettes de mon hon. ami se trouvent dans de bonnes proportions. Ce département aura une augmentation considérable de recettes cette année et, à part des $50,000 dont je viens de parler pour l'Ile du Prince-Edouard, l'augmentation des dépenses sera, j'en suis convaincu, balancée par l'augmentation des recettes.

A cette partie de son discours, 6 hs. moins un quart étant arrivées, M. Cartwright dit qu'il lui serait impossible de terminer ses remarques avant 6 hs. et comme il devait entrer immédiatement, disait-il, dans un champ plus large, il exprima l'espoir que la Chambre voudrait bien faire comme s'il était 6 hs. (Bruyants applaudissements.)

La Chambre suspendit alors sa séance.

A la reprise de la séance, M. CARTWRIGHT continua son discours en ces termes :

M. le Président, au moment où la séance a été suspendue j'en étais à expliquer ce qui a causé l'excédant des estimés de cette année sur ceux de l'année dernière. Si la Chambre veux bien me le permettre, je ferai remarquer de nouveau que pour comparer les deux années, les estimés de 1873-74 devraient avoir été calculés pour les divers besoins du service un peu plus de $24,000,000. Or, M. le Président, on voudra bien observer que nous demandons en ce moment des appropriations au montant de $24,549,000, c'est-à-dire plus élevées d'environ un demi-million que la somme qui va probablement être requise pour l'année dernière. Cette excédant est dû à l'intérêt sur les capitaux employés aux nouveaux travaux publics, intérêts qui se monteront à près de $400,000 et à une somme de $200,000 qui va être nécessaire pour l'exploitation des chemins de fer de l'Ile du Prince-Edouard.

Ces deux items égalent la différence qu'il y a entre le montant de nos estimés et le montant de ce qu'auraient dû être les estimés de l'année dernière. Nous avons fait des réductions considérables sur presque tous les items, excepté sur les dépenses pour la perception des revenus et sur les travaux publics imputables aux revenus annuels.

Avant d'aller plus loin, je désire corriger une erreur dans laquelle je suis tombé, relativement à la résolution du mois d'avril 1871, qui a été passée après l'adoption du traité avec la Colombie Britannique. J'étais sous l'impression que cette

résolution avait déclaré que le Chemin de Fer du Pacifique devait être construit sans trop augmenter les taxes du Canada. Le véritable texte de la résolution est plus fort encore. Sir Georges Cartier proposa et M. Tilley seconda une résolution déclarant, que le chemin de fer mentionné dans l'acte concernant l'union de la Colombie Britannique avec le Canada, adoptée le samedi 1er avril, serait construit par une compagnie privée et non pas par le gouvernement de la Puissance ; que la compagnie qui le construirait serait aidée par des octrois libéraux en terres et en argent, pourvu toujours qu'il ne résultât de là *aucune augmentation* des taxes alors existantes. Voilà, M. le Président, la résolution qui a été mise dans nos journaux, sur la motion présentée par Sir Georges E. Cartier, secondée par M. Tilley. Elle était très importante pour la raison que j'ai déjà mentionnée, qu'on nous déclara au moment où elle fut passée, que les délégués de la Colombie Britannique y consentaient

Avant la suspension de la séance, j'ai parlé assez longuement, M. le Président, du déficit extraordinaire provenant de l'exploitation de l'Intercolonial et des autres chemins de fer de la Puissance, principalement dans les Provinces Maritimes. Le déficit provenant de ces sources est considéré comme devant se monter à la somme extraordinaire d'environ un million et quart de piastres.

Je désire attirer particulièrement l'attention de la Chambre sur un fait qui doit être évident pour tous ceux qui m'entendent. Ces chemins de fer passent la plupart du temps à travers un pays établi depuis cinquante ou soixante ans. Je ne puis donc parler de l'énorme dépense qu'ils entraînent sans qu'il soit évident pour toute la Chambre, que le coût de l'entretien d'un chemin de fer long de près de 3,000 milles et traversant un pays presqu'entièrement inhabité, doit de toute nécessité être beaucoup plus élevé. Pendant longtemps, même après que la construction de ce chemin de fer sera terminée, ce pays aura à supporter un lourd fardeau pour le tenir en opération et le réparer. Il faut avoir constamment ce fait en vue pour se former une idée exacte de ce projet.

J'arrive maintenant aux dépenses relatives des petites provinces. Ce n'est pas du tout une plainte que je formule en attirant l'attention de la Chambre sur ces dépenses en particulier, mais seulement un fait que je constate pour prouver l'exactitude de l'exposé dont j'ai fait précéder mes remarques, exposé qui allait à dire que le Canada était ca-

pable de faire face à ses dépenses ordinaires, et que le déficit considérable qui existe maintenant, résulte surtout du service de ces provinces éloignées. Eh bien ! M. le Président, je trouve que la dépense que l'on calculait pour l'année courante, et que nous pouvons compter comme exacte à peu de chose près, pour la province de Manitoba, est de $152,000. Ceci comprend simplement le subside, les dépenses d'Administration de la Justice, du Gouvernement Civil et autres. Les dépenses ordinaires se montent à $152,000, et les recettes ordinaires à une somme d'environ $49,000. Encore une fois, je le répète, ce n'est pas un reproche que j'entends faire ; non, je désire attirer l'attention de la Chambre sur ce point, uniquement dans le but de prouver que nous ne traitons pas cette province avec mesquinerie.

La dépense totale qui a trait aux Territoires du Nord-Ouest et à Manitoba se monte à une somme totale de pas moins de $1,036,000. Cela couvre les dépenses encourues pour les travaux publics, les terres fédérales et toutes les diverses dépenses de ce genre. Le pays a contracté des engagements bien graves et bien sérieux qu'il doit tenir, et qu'il est désireux de tenir ; mais il est très important d'en bien comprendre l'étendue avant d'en contracter de nouveaux. Je désire faire remarquer à cette Chambre l'énorme montant de dépenses que nous avons à supporter pour faire honneur à nos obligations à l'égard de ces parties éloignées du pays.

Quant à la Colombie Anglaise, j'ai entendu dire que quelques-uns de mes honorables amis de cette Province étaient sous l'impression que nous en retirons un revenu plus considérable que les dépenses que nous faisons. Eh bien, je dois déclarer que les recettes totales pour l'année 1872-73 se montent à $417,000, tandis que nos dépenses se sont élevées à $627,000, ce qui indique une dépense totale contre la Puissance de $200,000 de plus que le Revenu. On estime que les dépenses de cette Province pour les années 1873-74 se monteront à $772,000 comprenant les fonds d'amortissement, disons $700,000 en chiffres ronds, pendant que les recettes devront se monter seulement à $400,000.

Je le répète, ce n'est pas pour me plaindre de ces dépenses que je fais allusion à ces faits, mais bien pour montrer la cause du déficit qui existe.

Ce que j'ai dit de la Province de Manitoba et de ses dépenses, s'applique également à la Colombie Anglaise. Les dépenses qui sont comprises dans ces $700,000 ont seule-

ment trait au subside, à l'intérêt sur le coût des travaux publics, et aux dépenses ordinaires qu'on ne peut classer. Les honorables députés de cette Province verront que le gouvernement de la Puissance dépense chaque année pour cette Province de $200,000 à $300,000 de plus que les recettes qu'il en retire. Une disproportion plus considérable encore devra avoir lieu l'année prochaine ; seulement, il y aura un gros montant de dépensé pour les travaux publics, lequel état de choses ne devra pas se continuer plus que deux ou trois ans.

Quant à mes honorables amis de l'Ile du Prince-Edouard, je suis parfaitement sûr que les recettes provenant des diverses sources de revenus de leur province, seront beaucoup moindres cette année que nous espérons qu'elles seront l'année prochaine. Cependant nous avons calculé que les dépenses ordinaires de l'Ile du Prince Edouard ne peuvent guère se monter à moins de $500,000, et les recettes probables de $150,000 à $200,000 moins que cette somme. Je n'ai aucun reproche à faire à mes honorables amis de cette province au sujet de l'excellent marché qu'ils ont fait avec la Puissance. Mes honorables amis savent parfaitement dans quelle position ils se trouvaient lorsqu'ils vinrent à Ottawa, l'an dernier, et il serait injuste de les accuser d'avoir obtenu des conditions si avantageuses pour eux, surtout lorsque l'on considère le lourd contingent de charges qui pesait sur la Puissance. Les dépenses d'exploitation de leurs chemins de fer doivent être ajoutées à l'excédant annuel de dépenses que donnera cette province pendant quelque temps encore. Il est fort probable que le total des dépenses de cette province se montera à $700,000. D'un autre côté, je doute fort que le revenu annuel provenant de toutes les sources de cette province s'élève à plus de $400,000. En ajoutant toutes nos dépenses pour ces objets, il est évident, qu'indépendamment du chemin de fer du Pacifique, nous serons obligés de puiser beaucou dans la caisse de la Puissance d'ici à un certain temps. En vérité, je serais bien fâché si mes amis allaient croire que je désire adopter une politique injuste et mesquine à leur égard. Si je mentionne ces faits, comme je l'ai déjà dit, c'est uniquement dans le but de montrer la cause des déficits considérables dont j'ai déjà parlé, et d'attirer l'attention de la Chambre sur ce point.

Comme je l'ai dit, M. le Président, il nous faudra, autant que je puis le voir dans le moment, pour le service de l'année courante, pas moins de $24,600,000 en chiffres ronds.

En regard de ces dépenses, nous comptons sur les recettes suivantes, grâce à notre présent tarif: des Douanes, y compris l'Ile du Prince Edouard, nous nous attendons à retirer environ $13,000,000, c'est-à-dire, quelque chose comme $500,000 de plus que les estimés de M. Tilley pour l'année actuelle; de l'Accise, nous comptons percevoir un peu au-delà de $5,000,000, ce qui dépasse encore les estimés de M. Tilley pour cette année. Nous retirerons probablement du ministère des Postes $1,100,000. Il peut arriver que ce soit un peu plus; mais en tous cas, je ne prévois pas que ce puisse être beaucoup plus. Cela constitue encore un excédant sur l'année dernière. Quant aux Travaux Publics, je ne voudrais pas prendre sur moi de dire que nous recevrons une somme plus élevée que $1,600,000 au lieu des $2,250,000 qui sont portées dans les estimés de 1873-74. J'ose espérer bien sincèrement que mon honorable ami (M. Mackenzie) et moi avons fait erreur en évaluant à un si petit montant le revenu provenant de cette source; mais je crois qu'il est de mon devoir de faire mes calculs et de baser mon estimation sur les faits qui sont devant moi. Aussi, en tenant compte de toutes les circonstances, je ne crois pas que nous puissions nous hasarder de compter arriver à la somme que j'ai mentionnée.

Les Timbres pour billets rapporteront probablement $200,000 en chiffres ronds, ce qui est un excédant sur l'année dernière.

Nous retirerons probablement $500,000 de l'intérêt sur les placements; c'est à peu près $100,000 de moins que l'année dernière. Mais on se rappellera, au sujet de cette source de revenus comparée avec l'année dernière, qu'il existait alors des circonstances qui ne semblent pas devoir se présenter de nouveau. Cependant, il peut arriver que, sur les diverses sources de revenus, nous percevions un peu plus, et j'estime cela à $600,000.

En somme, je ne crois pas que nous retirions des sources actuelles du revenu plus de $22,000,000; et, partant, il est clair qu'il faudra un fort montant de taxes additionnelles pour permettre au gouvernement de faire face aux engagements du pays. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de faire observer que M. Tilley lui-même, bien qu'il ait envisagé la situation d'une manière plus optimiste que moi, déclara en public qu'il faudrait bientôt proposer de nouvelles taxes, mais que cependant il ne croyait pas cela nécessaire pour l'année dernière. Voici ses propres paroles: — " Grâce aux

circonstances dans lesquelles nous nous sommes trouvés placés, nous avions la certitude d'une augmentation, et l'année prochaine il faudra opérer un changement. Le gouvernement ne croit pas la chose nécessaire à présent, parce qu'il se croit en état de faire face aux exigences du pays, sans imposer de nouvelles taxes." Malheureusement il y aura, comme je l'ai déclaré, une grande différence entre les recettes et les dépenses de la présente année, bien que M. Tilley ne l'ait pas prévue dans le temps. Une certaine partie de cette différence résulte, je l'admets, de circonstances qu'il ne pouvait pas prévoir alors et qui échappaient à son contrôle.

Mon hon. ami qui siége à côté de moi me fait rappeler un fait dont la Chambre ne peut manquer d'être frappée de suite. Dans ces derniers jours, un très grand montant de droits a été versé dans le trésor de l'Etat en prévision d'une élévation du tarif. Mais ce que nous avons gagné ainsi, nous allons probablement le perdre d'ici à quelques mois. Plus nous avons retiré d'avance en prévision d'une augmentation dans le tarif, moins nous retirerons à l'avenir.

La Chambre sait parfaitement qu'outre les dépenses que j'ai énumérées, dont quelques-unes peuvent être réduites, bien que je ne puisse pas espérer faire une grande réduction sur l'ensemble, nous sommes engagés dans des dépenses considérables sur le compte du capital durant les six années qui vont suivre. En conséquence, M. le Président, il est nécessaire et désirable, qu'en imposant des taxes maintenant, nous nous préparions, dans la mesure de nos forces, à supporter le fardeau que nous savons devoir plus tard peser sur le pays, à raison des intérêts que nous aurons à payer sur les sommes énormes que nous devons dépenser. J'espère, en autant qu'il est possible de faire un calcul, que si l'on impose un montant de taxes suffisant pour faire face aux grosses dépenses annuelles du moment, et cela, en vue du progrès graduel du pays — quoique je ne pense pas qu'il prenne autant d'étendue qu'il l'a fait jusqu'ici — j'espère, dis-je, que nous pourrons non-seulement satisfaire aux exigences de l'année courante et qu'il nous restera un petit excédant, mais encore que nous pourrons nous dispenser de la nécessité d'imposer de nouvelles taxes d'ici à un certain temps et peut-être pour toujours.

Mais, nos besoins, je dois le déclarer énergiquement à la Chambre, sont d'un caractère très sérieux. Nous devons, je crois, imposer une taxe additionnelle de trois millions de

piastres. Aujourd'hui, notre revenu effectif, à part des comptes qui se compensent (*cross accounts*), et des items provenant de la perception du revenu, ne s'élève à guère plus de dix-huit millions de piastres, tout compris. J'admets que le fait de proposer d'augmenter les taxes d'un sixième est très-grave. Je me contenterai de dire à ce sujet, que si l'on avait suivi notre avis, cela n'aurait pas été nécessaire, (Ecoutez, Ecoutez), et que nous sommes maintenant appelés à réparer des fautes pour lesquelles nous n'étions pas responsables originairement.

En imposant cette taxe, nous avons le désir de la répartir autant que nous pourrons de telle sorte qu'elle pèse aussi également que possible sur tout le monde. Je ne prétends pas qu'une taxe de ce genre puisse être imposée sans aucun inconvénient, mais nous nous efforcerons de voir à ce qu'aucune classe ne soit chargée injustement. C'est le plus ardent désir du Gouvernement d'arranger les choses avec toute l'équité possible.

Il serait peut-être plus convenable, avant que je passe outre, de soumettre au comité les résolutions relatives au tarif. En conséquence, je vais reprendre mon siége pendant quelques instants, pendant qu'on va distribuer ces résolutions et les remettre entre les mains des membres de cette Chambre.

(On distribua alors les résolutions.)

M. CARTWRIGHT continuant :

Le premier article sur lequel le gouvernement désire élever les droits, ce sont les vins. Aujourd'hui, cet article est en grande partie, quoique non entièrement, un article de luxe. Bien que l'importation totale, l'année dernière, ait été de 847,000 gallons, le revenu total s'est seulement monté à $237,000, c'est-à-dire environ 25 cents par gallon. Je pense qu'il y en a peu qui contesteront qu'il est juste que cet article supporte une taxe dans tous les cas où il faut une taxe additionnelle. Je propose donc de doubler en substance, ce droit, en imposant un droit de 40 cents par gallon sur les vins d'un certain degré de force, de 60 cents sur les autres vins, excepté les vins mousseux sur lesquels je propose un droit de 80 cents. En agissant ainsi, M. le Président, je désire déclarer — et la même remarque s'appliquera à la conduite que nous voulons tenir quant à d'autres droits — que nous préférons établir des droits spécifiques au lieu de mettre des

droits *ad valorem*. Je sais que les droits *ad valorem* semblent être plus équitables, mais je crois que c'est là une de ces matières sur lesquelles la théorie diffère beaucoup de la pratique. En pratique, nous voyons qu'on cherche à frauder avec ce système, et, en réalité, nos évaluateurs font déjà avec une sorte de justice approximative ce que nous proposons de faire ici.

Je vois que dans les colonies de l'Australie qui nous tiennent de si près, les droits spécifiques ont, jusqu'à un certain point, remplacé les droits *ad valorem*. Dans la colonie de la Nouvelle-Galle du Sud, les droits spécifiques sont divisés à peu près comme je les ai divisés pour les vins ; seulement ils sont beaucoup plus élevés. Là, toutes les classes de vins paient $1 par gallon, à l'exception des vins mousseux qui paraissent être taxés au taux de $1.50 par gallon. Comme l'observera le comité, c'est un droit beaucoup plus élevé que celui que je propose.

J'estime que le revenu provenant de cette source s'élèvera à une somme additionnelle de $200,000.

Nous proposons aussi d'ajouter un droit de vingt cents par gallon sur les articles suivants, savoir : l'eau-de-vie, le genièvre, l'alcool, le rhum, et le whiskey. Je suppose que cette proposition ne vexera pas mon hon. ami le député d'Oxford-Sud.

Il n'est pas facile d'estimer immédiatement le résultat d'un pareil impôt, mais d'après les informations que j'ai pu me procurer, je pense que nous avons raison de nous attendre à un revenu additionnel de $200,000, grâce à cette source.

En parcourant ces propositions, je puis dire que je prends d'abord ce que nous appelons les articles de luxe. Je propose d'établir un droit *ad valorem* additionnel sur certains articles de luxe, tels que les soies, les satins, les velours et tout ce qui est manufacturé avec ces objets ; aussi, l'or, l'argent, ou les ouvrages en plaqué, les articles de mode, les chapeaux, les casques, les chapeaux de femmes, la bijouterie, les montres et les horloges. Je crois qu'il y a une excellente raison d'élever les droits sur ces objets lorsqu'il faut augmenter les taxes. Je suis porté à croire qu'il y aura un changement bien minime dans la consommation de ces articles. J'ai pleine confiance dans le patriotisme de mes belles compatriotes, et je ne pense pas qu'elles veuillent diminuer le revenu en achetant moins qu'auparavant. Conséquemment, j'attends de cette source un revenu additionnel de $400,000, qui augmentera en proportion de la prospérité du pays.

Nous nous proposons aussi de demander à la Chambre d'élever le droit, qui est de 15 par cent, sur les articles non énumérés plus haut, à 16⅔ par cent comme nous l'avons arrêté. Nous demandons cela, d'abord, parce que, en autant que nous pouvons le constater, le commerce du pays n'en souffrira aucun préjudice sérieux, et, en second lieu, parce que c'est exactement le sixième de la valeur de ces articles, de même qu'un montant convenable à adopter. Je crois que nous retirerons de cette source pas moins de $500,000, vu qu'elle comprend un grand nombre d'articles.

L'article suivant que je propose de frapper d'un droit additionnel, ce sont les cigares, sur lesquels je propose d'élever les droits de 45 c. à 70 c. par livre, avec une petite addition correspondante, sur une moins grande étendue, dans le département de l'accise. Les deux augmentations combinées ensemble peuvent, je crois, rapporter $100,000 de plus. Je ne suis pas aussi expert que mon hon. ami le député de Chateauguay, dans les qualités de tabacs, mais je pense qu'un cent à la livre est à peu près la proportion dans laquelle sont fabriqués les cigares de la qualité la plus passible de droits, de sorte que le droit total sera seulement de ¼ de cent par cigare.

L'article qui vient ensuite et sur lequel nous sommes obligés de demander au comité de nous accorder un droit, c'est le thé — vert, noir et du Japon.

Nous proposons là-dessus un droit spécifique et très-bas. Nous croyons que le droit peu élevé que nous proposons n'est pas de nature à donner lieu à beaucoup de contrebande. Je crois que nous pouvons compter toucher un montant considérable sur le thé, et la somme que j'ai calculée est peut-être moins élevée qu'il ne produira réellement. Je regrette beaucoup d'être dans l'obligation d'imposer un droit sur le thé ; mais en parcourant la liste des articles passibles de droits, je ne vois pas qu'il soit possible de faire autrement. Le tout ensemble, le thé et le café (vert et rôti) rapporteront environ $400,000 de plus.

Je propose de plus, M. le Président, d'imposer un léger droit de cinq pour cent sur le fer appartenant aux classes que l'on verra énumérées au paragraphe 5. Ce droit, je puis le dire, se trouvera à peser également sur toute la Puissance, bien que je sache que le fer de ce genre puisse être classé, à peu de chose près, avec les matières premières ; mais je ne pense pas qu'il en résulte pour le commerce aucun préjudice notable, et cette taxe ne dépassera guère

10 cents par cent livres. Mais c'est un revenu qui peut être établi d'une manière passablement permanente et qui, comme je l'ai dit, pèsera également sur tout le pays. Nous proposons, pour la même raison, d'ajouter une taxe modérée de 2½ pour cent sur le fer qui paie déjà 5 pour cent. Comme le comité pourra le voir à l'article 9, ce montant, bien que petit, nous rapportera probablement $100,000 de plus.

Nous avons en outre découvert, M. le Président, que des abus graves s'étaient glissés dans la perception des droits de Douanes, en conséquence des priviléges accordés à l'importation des articles mentionnés dans les sections 4 et 5.

Le paragraphe 4 a trait aux charpentes de locomotives et autres articles du même genre. Nous avons aussi découvert que de nombreuses irrégularités s'étaient accumulées et que le gouvernement avait été dans l'obligation de rembourser des montants considérables sur ces articles. Lorsque l'état financier du pays exige l'imposition de nouvelles taxes, nous ne voyons aucune raison valable d'exempter des droits ces parties de locomotives, surtout lorsque les locomotives finies et complètes paient 15 pour cent, ou 16⅔, comme nous le proposons maintenant. Nous proposons de plus que les machineries pour les moulins et manufactures, fabriquées en dehors de la Puissance, soient aussi soumises à un droit de 10 pour cent.

On a constamment abusé des priviléges accordés à cette classe, et, quels que soient ses mérites ou ses défauts, nous serons dans la nécessité de demander au comité de la retrancher de la liste exempte de droits pour l'ajouter à celle soumise à 10 pour cent.

Nous proposons aussi une taxe de 5 pour cent sur les matériaux pour les vaisseaux. Cette taxe est très-minime, et un montant considérable est dépensé chaque année en faveur de cette industrie. Au reste, comme l'intérêt de l'argent que nous dépensons en une seule année pour le bénéfice de celle-ci dépassera considérablement le montant de cette taxe, nous croyons qu'il n'est que juste de tirer quelques revenus de cette source.

Pour des raisons analogues, et aussi à cause des abus introduits par l'admission en franchise de certaines classes de marchandises qui n'y ont pas de meilleurs titres que d'autres branches de commerce, nous avons décidé de demander au comité d'amender la cédule C, en retranchant de la liste des objets admis en franchise les articles mentionnés dans le paragraphe 10, et en les soumettant à un droit *ad valorem*.

Quant au département de l'Accise, nous avons cru devoir demander au comité une augmentation de droits sur les spiritueux, de 63 cents à 75 cents par gallon. C'est probablement autant que peuvent supporter les spiritueux, si l'on ne veut pas provoquer la distillation clandestine. Mais, je suis porté à croire que nous pourrons percevoir le revenu sans aucune perte notable.

A l'égard des droits spécifiques que nous proposons, il est de fait qu'ils représentent réellement l'augmentation de valeur des denrées survenue durant les dix ou douze dernières années, c'est-à-dire depuis l'époque où les taxes ont été imposées pour la première fois. On a souvent invoqué cet argument ici au sujet de l'augmentation de l'indemnité des membres de cette Honorable Chambre, et pour d'autres causes encore. Eh bien ! si cet argument était bon dans un cas, il mérite d'être pris en une sérieuse considération dans l'autre.

Nous voulons aussi demander au comité d'augmenter la taxe de 15 cents à 20 cents sur le tabac fabriqué ; un semblable changement, comme je l'ai dit, va avoir lieu pour les droits de Douane sur ce même article.

Ces deux derniers droits rapporteront, croyons-nous, un revenu de $700,000 ou $750,000, formant un revenu total d'environ $3,000,000, dont nous aurons besoin pour faire face à l'augmentation des dépenses, et pour subvenir aux frais à encourir pour les grandes entreprises publiques dans lesquelles nous sommes engagés.

Il y a un droit que j'ai omis, et sur lequel je dois attirer l'attention de la Chambre ; c'est le droit sur le sucre. Nous n'espérons pas retirer des revenus bien considérables de cette source ; et je sais très-bien qu'il n'y a pas dans toute la sphère des taxes un objet plus difficile. C'est du moins l'opinion émise par M. Lowe et M. Gladstone dans le Parlement Britannique.

Le comité remarquera que, jusqu'aujourd'hui, nous avons traité tous les sucres au-dessus du No. 9 comme étant de la même valeur. Nous proposons maintenant d'établir deux classes additionnelles : — Une classe égale au No. 13 et ne dépassant pas le No. 16, sur laquelle nous imposerons un droit de 1¼ cent par livre, en outre du droit *ad valorem* de 25 pour cent. L'autre classe, dont nous proposons l'établissement, comprendra tout le sucre au-dessus du No. 16. Nous imposerons sur cette dernière un droit spécifique additionnel de 1½ par livre en outre du droit *ad valorem* de 25 pour

cent, ce qui constituera une augmentation de 1¼ et 1½ cent par livre sur le taux actuel.

D'après les meilleurs renseignements que j'ai pu obtenir, et d'après les autorités des Douanes, le droit actuel est tout-à-fait injuste à ce sujet, car la matière brute est aujourd'hui taxée à 50 pour cent *ad valorem*, tandis que sur les sucres rafinés, il y a seulement un droit de 40 à 47 pour cent. Nous désirons faire cesser cette injustice.

Le montant total que nous espérons réaliser de ces nouvelles sources de revenus, est d'environ $3,000,000. C'est à peu près le montant requis en outre des $22,000,000 déjà mentionnés, et qui est nécessaire pour subvenir aux énormes dépenses additionnelles auxquelles nous devons nous attendre pendant les quatre ou cinq années prochaines.

Il est de nécessité pour nous de pourvoir d'une manière convenable et libérale aux énormes engagements que nous avons déjà, et qui augmentent tous les jours.

Pour faire face aux dépenses additionnelles nécessitées par les travaux publics, je compte en partie sur les taxes supplémentaires que j'ai proposées, et en partie sur un léger accroissement du commerce dans le pays. Nous comptons aussi réduire considérablement les dépenses annuelles sur les travaux publics et sur la perception des revenus de ces travaux.

Je puis observer en passant, que la taxe sur plusieurs de ces items, est plus considérable dans les autres pays qu'en Canada. Aux États-Unis, notamment, le tarif sur les spiritueux se monte à environ $2 par gallon ; et cela est pour eux une grande source de revenus. Je remarque que dans la colonie de l'Australie Occidentale, qui se trouve dans une position analogue en quelque sorte à la nôtre, on taxe les spiritueux de toutes sortes importés dans la colonie au taux de dix chelins sterling par gallon. C'est aussi le taux en Angleterre, je crois.

Je désire attirer sur ce point l'attention du comité, parce qu'il n'est guère possible d'imposer de pareils taux sur ces articles, à moins que nous ne les trouvions frappés d'un droit pour le moins aussi élevé dans les autres pays placés dans une position semblable à la nôtre. Je crois que le résultat que nous espérons se réalisera, pourvu que la consommation des spiritueux en ce pays ne subisse pas un arrêt soudain et inattendu.

En somme, je crois que notre tarif pourra, en proportion de notre population, être comparé avantageusement avec

celui des autres pays. Il n'est pas sans intérêt d'observer que notre tarif n'est pas tout-à-fait la moitié aussi élevé que celui du gouvernement des Etats-Unis, bien que, toutefois, il rapporte autant par tête que le leur, comme tout membre de cette Chambre peut le constater par un simple examen. Ceci est un point très-important, en ce sens qu'il porte sur la question tant controversée de savoir à quelle limite les taxes cessent d'être productives.

Quant à notre position en général, nos droits sont encore beaucoup moins élevés que ceux payés par les habitants des Etats-Unis et de l'Angleterre. Néanmoins, je ne nie point que le fait d'augmenter les droits dans une si grande proportion ne soit bien grave et bien digne de notre plus sérieuse considération ; mais si les habitants du Canada désirent mettre à exécution les projets auxquels ils sont liés, il faut que ces droits soient imposés.

Nous désirons agir libéralement avec tout le monde, et faire honneur à toutes les obligations que nous avons contractées ; mais nous voulons, d'un autre côté, que l'on comprenne bien l'étendue du fardeau comme l'étendue des sacrifices que nous sommes appelés à nous imposer, quels qu'ils puissent être.

Qu'on n'oublie pas qu'il nous faut nous préparer à dépenser un très-fort montant d'argent pour les travaux du chemin de fer Intercolonial ; voilà pourquoi nous sommes forcés de prendre une marge plus large que celle que nous aurions prise sans cela. Je présume, pour ma part, qu'il en coûtera beaucoup plus pour tenir ce chemin en opération, lorsqu'il sera terminé, qu'il ne rapportera jamais. (Ecoutez ! écoutez !).

Dans le système de taxe que nous proposons, je n'ai pas tenté, et je ne crois pas la chose possible, de prélever les droits de manière que chaque taxe en particulier soit répartie proportionnellement sur *tout* le monde. Non, je crois cela impraticable. J'ai cependant essayé d'approcher de ce résultat tant que j'ai pu, et si nous sommes obligés de faire payer des taxes sur certains articles à une classe en particulier, je crois que les autres droits ont été répartis de telle sorte, que cette classe pourra se refaire, grâce à la manière dont d'autres classes seront taxées pour les articles qu'elles consomment. Somme toute, je crois que les droits proposés ne pèseront injustement sur aucune classe, bien que je ne prétende pas que le tarif, tel qu'il est, soit exactement comme chacun d'entre nous le ferait, s'il avait à établir tout un sys-

tème nonveau. Mais nous voulons déranger le moins possible l'état de choses qui existe déjà.

Maintenant, M. le Président, je crois avoir soumis franchement et pleinement à cette Chambre notre projet de tarif. Je désire déclarer, en résumé, que bien qu'on nous ait imposé des charges inutiles et excessives, je suis convaincu que le pays pourra les supporter. Mais, pour terminer les travaux commencés et que nous sommes tenus en honneur d'exécuter, il nous faudra renoncer à plusieurs grandes entreprises qui auraient été beaucoup plus avantageuses. Plusieurs d'entre elles qui auraient pu être d'une grande utilité, devront forcément être différées pendant un temps considérable. Mes honorables amis qui siégent en arrière de moi, devront montrer de l'abnégation et ne pas me presser autant qu'ils auraient légitimement droit de le faire dans d'autres circonstances. J'espère que nous aurons bientôt terminé ces ouvrages projetés, et que dans deux ou trois ans nous en aurons fini. Mais pour cela, il faut du délai. Il est absolument impossible pour nous de continuer dans la voie qu'ont suivie nos prédécesseurs.

Il est important pour nous de peser les choses et de bien examiner notre situation, afin d'aviser aux moyens à prendre pour faire face aux charges que nous avons assumées. Ne faisons plus de promesses téméraires ; avant de contracter de nouveaux engagements pour l'avenir, calculons-en la dépense.

Je le dis sincèrement, si je me suis trompé dans mes calculs, s'il est prouvé que les dépenses ne sont pas aussi considérables que je l'ai cru ; enfin, si j'ai estimé nos ressources à une valeur moindre que celle qu'elles ont réellement, personne ne sera plus cordialement satisfait que moi-même. Mon devoir est de prendre les choses telles qu'elles sont, et de ne pas escompter la prospérité future avant qu'elle ne nous arrive.

D'après ce que je puis voir, aucune réduction ne peut être faite, à moins que ce ne soit sur les deux items auxquels j'ai fait allusion. Il est absolument possible qu'une certaine réduction puisse être opérée sur certains autres items ; mais dans tous les cas, je crois que ce sera bien peu de chose. L'augmentation des droits est inévitable, et résulte de circonstances sur lesquelles ie gouvernement n'a aucun contrôle. Je ne crois pas qu'une élévation du tarif plus considérable que celle que nous proposons maintenant soit sage. Nous nous sommes rendus, je pense, jusqu'à une limite que

nous ne pourrions pas franchir sans avoir recours à la taxe directe. Je suis convaincu que, d'ici à quelque temps, il faut nous préparer à assister à un arrêt dans l'augmentation de nos revenus ordinaires. Je serais certainement bien aise qu'on me montrât que je suis dans l'erreur sur ce point; mais, franchement, je ne crois pas qu'on puisse y réussir.

La seule accusation qui puisse être portée contre le gouvernement, c'est que, dans son désir d'agir libéralement avec toutes les parties avec lesquelles des engagements ont été contractés, il s'est peut-être montré trop généreux. C'est là le seul point sur lequel on puisse nous attaquer.

Sans doute, il se peut que ces grandes dépenses augmentent indirectement nos revenus; mais je dois déclarer à cette Chambre que si le pays peut, sans trop d'inconvénient, supporter tout le fardeau qu'on lui a mis sur les épaules, je ne pense pas que l'on puisse sagement avoir recours à une imposition de droits plus considérable. Je ne crois pas non plus, que nous devions examiner la question de savoir s'il est opportun de prélever un fort montant au moyen de la taxe directe.

Nous allons nous efforcer d'utiliser nos ressources de manière à n'être pas dans la nécessité de venir de nouveau devant cette Chambre pour demander l'augmentation du tarif, et j'ai bon espoir que nous y réussirons, si cette Chambre nous vote le budget que nous proposons.

En terminant, je puis assurer cette Chambre, qu'en faisant mon exposé financier, j'ai fait tous mes efforts pour ne lui rien cacher, (Ecoutez! écoutez!); je me suis fait un devoir de mettre franchement les faits devant vous. (Ecoutez! écoutez!). Si j'ai commis quelqu'erreur, ce qui est possible, je serai heureux qu'on m'en informe, et je m'empresserai de la corriger.

Maintenant, M. le Président, je remets entre vos mains les résolutions que j'ai eu l'honneur de soumettre à la Chambre.

L'orateur reprend alors son siége au milieu d'applaudissements bruyants et prolongés.

Estimés des Recettes et Dépenses des Provinces de Manitoba, de la Colombie Britannique et de l'Ile du Prince Edouard.

Dans les estimés suivants, je n'ai pas compris les montants actuellement dûs pour l'intérêt de la dette contractée par les provinces, et ceux payables comme subsides. Ces deux montants diminueront en apparence chaque année sans aucune réduction réelle dans les charges de la Puissance, le premier par le rachat ou la conversion des dettes actuelles, et le second par les dépenses de la Puissance sur le compte de la dette des diverses provinces. J'ait fait un état de la dette et du subside que chaque province avait le droit de mettre à la charge de la Puissance en entrant dans la Confédération. Ces dettes et ces subsides, avec toutes les additions qui peuvent de temps à autre leur être faites, forment une charge permanente du Trésor fixe. Cette manière de procéder n'est pas injuste, en tout cas, pour les provinces, puisque les dettes que la Puissance a assumées portent un intérêt plus élevé que 5 pour cent ; et il faut faire attention que, dans ces états, on ne tient pas compte de la part des différentes provinces dans le coût général du gouvernement civil, de la législation et de la gestion de la dette publique.

JOHN LANGTON,

Auditeur.

RECETTES ET DÉPENSES du Fonds Con

RECETTES.	ESTIMÉS.					
	1872-73.		1873-74.		1864-75.	
	$	c.	$	c.	$	c.
Douanes....................	303,885	29	270,000	00		
Accise	5,723	93	10,000	00		
Postes	13,926	69	30,000	00		
Travaux Publics — Vapeurs......	24,732	72	17,000	00		
Do do Télégraphes..	14,310	48	6,000	00		
Divers revenus de moindre importance	13,339	86	4,300	00		
	375,918	97	337.300	00		

RECETTES ET DÉPENSES du Fonds Con

RECETTES.	ESTIMÉS.					
	1872-73.		1873-74.		1874-75.	
	$	c.	$	c.	$	c.
Douanes......................	48,142	09	45,000	00		
Accise	....	....	3,000	00		
Divers......................	132	64	1,000	00		
Total des recettes ordinaires	48,274	73	49,000	00		
Terres de la Puissance	26,239	45	30,000	00		
N.-O.—Service de transport......	12,492	00	7,500	00		
	87,006	18	86,500	00		

solidé pour la Colombie Britannique.

Dépenses.	Estimés. 1872-73. $	c.	1873-74. $	c.	1874-75. $	c.
Intérêts sur la dette autorisée à 5 pour cent	83,310	00	97,314	00	97,314	20
Subside autorisé	183,000	00	183,000	00	183,000	00
Gouvernement Civil	8,499	92	9,000	00	9,000	00
Justice	38,609	32	35,395	00	40,395	00
Pénitenciers	....	....	8,000	00	5,000	00
Législation	2,200	63	3,753	45	....	...
Emigration et Quarantaine	5,000	00	6,000	00	1,000	00
Hôpitaux de Marine	....	00	4,000	00	3,500	00
Pensions	2,595	56	2,595	60	4,050	00
Milice	464	27	2,000	00	2,000	00
Travaux Publics	23,662	31	95,000	00	171,000	00
Service des Vapeurs des Rivières et de l'Océan	45,000	00	54,000	....	54,000	00
Phares	13,207	0	17,285	00	27,315	00
Inspection des Vapeurs	....	....	....	....	500	00
Sauvages	20,000	00	29,000	00	25,000	00
Divers	174	27	....	....	....	...
Douanes	24,477	56	24,000	00	21,940	00
Accise	1,285	77	5,500	00	4,200	00
Travaux Publics	51,990	77	33,000	00	27,000	00
Postes	59,370	91	66,000	00	78,000	00
	562,848	28	674,848	25	754,164	20

solidé pour la Province de Manitoba.

Dépenses.	Estimés. 1872-73. $	c.	1873-74. $	c.	1874-75 $	c.
Intérêts sur la dette autorisée	23,604	50	27,572	35	27,572	35
Subside autorisé	43,600	00	43,600	00	43,600	00
Gouvernement Civil	7,000	00	9,000	00	9,000	00
Justice	8,750	42	12,000	00	16,000	00
Police	3,797	94	1,200	00	....	...
Pénitencier	....	....	5,000	00	2,500	00
Législation	1,169	50	500	00	....	...
Immigration	3,434	81	10,000	00	60,000	00
Travaux Publics	10,274	15	20,000	00	100,000	00
Douanes	8,352	58	11,800	00	9,950	00
Accise	1,592	53	3,000	00	3,000	00
Total des dépenses ordinaires	111,576	43	143,672	35	271,622	35
Milice	148,750	91	140,500	00	175,000	00
Police à cheval	....	....	200,000	00	185,000	00
Terres de la Puissance	235,356	19	254,800	00	114,615	00
Sauvages	35,476	00	51,113	00	84,640	00
Divers—Indemnités pour les troubles du Nord-Ouest	32,648	28	11,000	00	11,000	00
Chemin de la Rivière-Rouge	211,046	32	141,500	00	196,500	00
	774,854	13	942,585	35	1,038,377	35

Recettes des Dépenses du Fonds Con

Recettes.	Estimés. 1873-74. $	c.	1874-75. $	c.
Douanes	170,000			
Accise	25,000			
Postes	10,000			
Divers	1,500			
	206,500			

solidé pour l'Ile du Prince-Edouard.

Dépenses.	Estimés.			
	1873-74.		1874-75.	
	$	c.	$	c.
Intérêts sur la dette autorisée à 5 p. 10	235,052	50	235,052	50
Subside autorisé........................	150,216		150,216	
Gouvernement Civil......................	7,000		7,000	
Législation..............................	2,500			
Justice..................................	12,000		15,200	
Pénitenciers.............................	2,000		2,000	
Immigration et Quarantaine...............	2,000		1,800	
Milice...................................	6,000		6,000	
Travaux Publics..........................	1,000			
Service des Vapeurs—Rivières et Océan.......	2,200		2,200	
Phares...................................	10,000		11,000	
Pêcheries................................	500		500	
Inspection des vapeurs...................			500	
Sauvages.................................	1,000		2,625	
Télégraphes..............................	1,846		1,846	
Douanes..................................	22,000		22,500	
Accise...................................	3,600		3,600	
Postes...................................	40,000		49,500	
Travaux Publics..........................	20,000		202,500	
	518,914	50	714,039	50

DISCOURS DE M. TUPPER.

L'HON. DR. TUPPER : —

Je n'entends pas suivre dans tous ses détails le remarquable discours que vient de prononcer l'hon. ministre des Finances ; mais il m'est impossible de passer sous silence la manière dont cet hon. monsieur a traité ses prédécesseurs. Il y aurait injustice de ma part envers l'administration dont j'ai fait partie de laisser se répandre par le pays le discours que vous venez d'entendre, sans attirer brièvement l'attention de cette Chambre sur certains points où l'hon. monsieur a manqué de justice envers ses prédécesseurs.

Lorsque l'excitation des luttes politiques se sera refroidie dans ce pays, lorsque le temps sera venu pour l'historien impartial d'écrire l'histoire des dix dernières années — de ces remarquables années qui ont vu le berceau de notre Puissance, de la grande nationalité britannique et de cette partie si importante de l'Amérique Britannique du Nord, alors justice sera rendue à l'un des plus éminents financiers, à l'un des hommes les plus habiles qu'on ait vu parmi nous, à un homme enfin auquel le Canada doit beaucoup plus qu'à qui que ce soit, grâce à la manière dont il a administré les finances de ce pays. Au milieu d'une crise financière bien difficile que nous traversions, Sir Francis Hincks revint nous prêter le concours de ses grands talents financiers pour assurer une administration sage et heureuse des finances, et en agissant ainsi, il s'est acquis pour toujours notre reconnaissance la plus profonde. (Ecoutez !) Quand ce qu'on a appelé le fléau des trente sous embarrassait le commerce, nuisait à la prospérité du pays et affectait considérablement les intérêts commerciaux d'une grande partie du Canada, il lutta contre ce fléau et y donna toute son attention. Bien qu'on l'eût combattu sans résultat auparavant, il disparut comme par enchantement lorsqu'il le toucha de sa baguette magique. (Ecoutez !) Qu'on rit si on le veut, mais il serait difficile d'estimer en argent la valeur des services rendus au

pays par ce financier. Il a mis fin à l'une des questions les plus débattues et les plus embarrassantes pour le commerce du pays. Qui ignore que la question des banques de ce pays se présentait dans des conditions bien difficiles pour tous les financiers ? Qui ne sait que dans le plan qu'il a conçu relativement à ces banques, tout en dégageant le gouvernement de toute responsabilité, il a réglé cette question d'une manière sage, utile et qui a rencontré l'approbation des grandes institutions financières et des hommes d'affaires du pays tout en faisant tomber dans la caisse du Canada une somme de £100,000 ?

Si je fais allusion à ces points qui ont trait à l'administration financière de Sir Francis, c'est seulement pour montrer qu'il ne mérite pas le blâme que l'hon. ministre des Finances a voulu jeter sur lui ce soir. A Sir Francis Hincks succéda mon hon. ami, M. Tilley, qui, bien qu'appelé à l'improviste à occuper la position de ministre des Finances, soumit à la Chambre un exposé financier qui lui mérita les applaudissements d'hommes bien qualifiés pour en juger.

L'hon. monsieur qui occupe maintenant cette position a critiqué cet exposé financier avec une injuste sévérité. Si l'on juge les capacités financières de mon hon. ami (Sir Francis) d'après les documents, l'on verra qu'il a jugé la vraie position financière du pays avec beaucoup d'exactitude et de succès. Le ministre actuel des Finances prétend que M. Tilley était trop confiant dans le montant d'argent que devait produire le tarif ; mais que prouvent les documents qu'il nous a soumis ce soir ? Au lieu de montrer que mon hon. ami avait été trop optimiste, ils démontrent qu'il ne l'avait pas été suffisamment. Bien loin d'un déficit considérable dans le revenu, comme l'a prétendu le ministre actuel des Finances, les documents qui nous ont été soumis prouvent que M. Tilley avait raison et qu'il s'est trompé non pas en étant trop confiant, mais bien en ne l'étant pas assez.

Quant à moi, j'ai écouté avec beaucoup de patience et d'anxiété le discours qui vient d'être prononcé et je ne veux point laisser se répandre chez le peuple l'impression que l'ex-gouvernement ne s'est pas bien acquitté de la tâche grave qu'on lui avait confiée. Je désirerais qu'on soumit au pays quelque chose de plus positif et de mieux fondé que les assertions de l'hon. ministre des Finances. Je dirai un mot des documents mis ce soir devant cette Chambre par le gouvernement — je veux parler des rapports du commerce de la navigation et des comptes publics. Ces documents

donneront un démenti formel et officiel à ce qu'on a dit de de la manière dont avaient été administrées les affaires du pays. Ils suffiront pour réduire à néant les critiques malveillantes dont nous avons été témoins ce soir. Ils feront voir que l'ex-gouvernement a réussi à réaliser le projet d'unir les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et à former une Puissance avec un certain nombre de provinces isolées ayant des intérêts opposés. Quelle était la position financière de ces diverses provinces lors de l'Union ? Qui ne sait qu'à l'exception d'une des provinces qui forment partie de la puissance, toutes se trouvaient dans des embarras financiers ? Ignore-t-on que Québec et Ontario avaient chaque année un déficit et qu'une dette colossale menaçait de paralyser le pays et de compromettre son crédit ?

Les documents dont je parle démontrent que l'administration des affaires publiques dans ce pays a été telle, que dans l'espace de cinq ans, les exportations se sont élevées de $57,567,888 à $89,789,922 montrant une augmentation de $32,222,034 dans cette courte période. De plus, il y a eu durant ces cinq années une augmentation de pas moins de $54,451,637 dans les importations. Il y a cinq ans, le tarif de la Puissance rapportait seulement $8,819,431 au gouvernement, et cependant aujourd'hui bien qu'on ait fait disparaître des taxes qui pesaient lourdement sur une partie de la population de ce pays, il y a eu dans le revenu une augmentation de pas moins de $4,198,309. Cependant l'hon. M. a tenté de faire croire au pays que ses affaires ont été mal administrées et que la condition du pays est bien déplorable.

J'ai écouté la lecture du Discours du Trône avec un plaisir infini, parce que d'un bout à l'autre, j'ai trouvé un tribut d'éloges, de respect et d'admiration de la part du gouvernement actuel à la politique soutenue par ses prédécesseurs. C'est un tribut d'éloges tel, que l'ancienne administration mérite aussi bien, je pense, le nom de Libérale que celui de Conservatrice.

Il y a dans le Discours du Trône un passage que j'ai lu avec peine, c'est que le pays souffrait d'une dépression commerciale. L'hon. ministre des Finances a-t-il justifié cette assertion dans son discours ? La seule industrie qui, d'après lui, souffre une légère dépression, c'est l'agriculture. Eh bien ! moi, je demanderais à la grande population des consommateurs de ce pays si elle pense que l'agriculture est en souffrance ? (Ecoutez !) Je pense qu'elle nous répondrait sans hésitation et d'une manière décisive que l'agriculture

jouit d'une prospérité qui ne le cède à celle de l'agriculture d'aucun pays. C'est là la seule industrtrie que l'hon. ministre a osé représenter comme souffrant une dépression.

L'Hon. M. Holton observa que dans le Discours du Trône il était fait mention du commerce de bois.

Le Dr. Tupper.—Cette mention a échappée à mon attention.

L'Hon. M. MacKenzie, dit que l'hon. ministre des finances avait observé que l'industrie qui, au point de vue de l'exportation, était plus considérable que l'agriculture, souffrait aussi une dépression.

Le Dr. Tupper dit que ceux qui sont dans le commerce de bois peuvent bien ne pas avoir amassé des fortunes aussi vite qu'ils l'avaient fait dans les dernières années, mais qu'ils considère cet industrie capable de supporter une dépression temporaire.

Dr. Tupper, continuant :—L'ex-ministre des finances avait porté le déficit à $250,000 et il se monte à quelque chose au-dessus de $80,000. Cela prouve que mon hon. ami M. Tilley, loin d'avoir été trop confiant comme on l'en a accusé, a été trop circonspect. Il y a déjà $1,316,000 pour faire face au déficit qui pourrait se présenter dans l'année courante. Si jamais il a existé un gouvernement en état d'exclure la critique sur sa conduite, c'est bien l'ancienne administration. Qu'a-t-elle fait ? Il y a six ans, le peuple de ce pays payait 12¼ par cent de droit sur la masse des importations, et l'ex-ministre des Finances a pu montrer à la Chambre qu'après cinq années d'administration des affaires, le taux des droits avait été réduit de 12¼ à moins de 9½ pour cent.

Voilà quelle était la position financière ; voilà le mode adopté par le gouvernement de l'union et du progrès. L'ex-gouvernement est prêt ici comme ailleurs à assumer la responsabilité d'avoir consolidé — je pourrais même dire d'avoir créé d'abord — cette vaste Union, et non content de l'avoir étendue jusqu'à l'Atlantique, d'y avoir ajouté encore l'Ile du Prince-Edouard, cette perle du golfe St. Laurent J'ai été étonné en entendant les reproches que l'hon. ministre des Finances a adressés à l'Ile du Prince-Edouard. J'ose espérer que, quelque soit le parti qui soit au pouvoir, il n'ira pas suivre à l'égard de cette île une politique de nature à lui faire regretter d'avoir eu confiance au Canada. Qu'est-ce

qu'a fait cette union pour l'ancien Canada? Si l'on compare notre positiou d'alors avec celle d'aujourd'hui, je le demande à tout député de la Province de Québec ou d'Ontario, cette union n'a-t-elle pas été très-avantageuse au point de vue financier et politique?

L'hon. ministre des Finances a dit que les dépenses effectives pour l'année courante s'élèveraient à $24,000,000; mais, il a fait suivre cette affirmation de tant de *si*, qu'il a laissé la Chambre dans l'obscurité.

Pour ma part, dans les chiffres soumis à la Chambre par l'hon. ministre des Finances, je n'ai trouvé rien pour justifier la proposition qu'on fait d'imposer $3,000,000 de taxes. La Chambre a entendu parler bien des fois des tristes résultats que produit un gouvernement de coalition. Cependant, si jamais il a existé une coalition vicieuse, c'est assurément la présente combinaison. Je dirai en passant que lorsque l'hon. ministre des Finances s'est séparé de ses amis de vingt ans, il les a abandonnés sur le principe avoué qu'il agissait ainsi comme conservateur. Or, lorsque deux hommes ayant des vues et des principes différents au sujet des affaires publiques, s'unissent pour dénoncer un parti, le renverser du pouvoir et former un gouvernemeut, on peut s'attendre à tout ce que l'hon. membre a supposé devoir résulter d'une pareille combinaison.

On m'a informé qu'une députation composée de protectionistes s'était présentée chez le ministre des Finances, et qu'il lui avait déclaré qu'il faisait partie d'une administration libre-échangiste. Mais il a admis avec franchise, tout en déclarant que lui personellement s'accordait avec eux quant à la protection, qu'il ne pouvait prendre aucun engagement au nom du gouvernement.

L'Hon. M. Cartwright — Dit que ce n'était pas ce qui s'était passé dans la conférence. Il ajouta qu'il n'avait pas l'habitude de contredire les rapports faits par les journaux.

Dr. Tupper. — S'il s'est jamais présenté une occasion où l'on dût contredire les rapports de la presse, c'est sans conteste celle-là. En effet, le *Montreal Herald* a déclaré de la manière la plus explicite, il y a un mois, que le tarif serait élevé. S'il y a un projet que le gouvernement devait tenir secret, c'est assurément celui de modifier le tarif actuel, ne fût-ce qu'à un degré insignifiant. Or, dès que le ministre des Finances a vu dans les journaux qu'on le rangeait parmi les protectionistes, il devait, dans son intérêt personnel

comme dans celui du commerce et des affaires en général, donner un démenti formel à un avancé aussi grave.

Que voyons-nous encore ? Ces messieurs se rendirent ensuite chez le premier ministre. Leur a-t-il dit qu'il ne partageait pas leurs vues politiques ? Pas le moins du monde. Il s'est contenté de déclarer qu'il était libre-échangiste, mais qu'il n'entendait pas se briser la tête contre les murs.

L'HON. M. MACKENZIE — Répond qu'il leur a fait ce qu'il croit être un excellent discours libre-échangiste.

DR. TUPPER. — Oui, l'hon. monsieur aurait dû contredire les avancés de la presse ; mais il a dit que je m'étais trompé et que j'aurais dû prendre la déclaration du premier ministre. Je puis ajouter que ce dernier a laissé les délégués absolument sous la même impression qu'ils avaient à la suite de leur conférence avec le ministre des Finances. Car, autrement, ils auraient sans aucun doute contredit les rapports des journaux.

Je suis sûr que la Chambre ne s'en prendra pas à l'ex-gouvernement au sujet des dernières élections. L'ancienne Chambre était bien disposée à accorder le *fair play* à la nouvelle administration. Du reste, qu'est-ce que l'ex-gouvernement aurait pu avoir à faire avec les deux élections dont a parlé l'hon. ministre des Finances ? Le Premier peut-il prétendre qu'elle l'a forcé de faire ce qu'il a fait — et que je n'ai jamais vu — c'est-à-dire faire les élections des douze ministres, et avant qu'ils aient occupé leurs siéges, donner des élections générales ?

L'HON. M. MACKENZIE. — Je vous tiens quitte de cela.

DR. TUPPER. — Il aurait été désirable qu'il se renseignât avant de se vanter qu'il avait une majorité de vingt-cinq voix dans l'ancienne Chambre. L'ex-gouvernement n'est pas plus responsable de la session extraordinaire que le nouveau. Nous étions prêts à marcher sans une session supplémentaire. Avant d'essayer d'arracher des taxes additionnelles aux travailleurs du Canada, le ministre des Finances devait étudier soigneusement la question de savoir s'il n'y avait pas d'autres moyens de remédier à la position financière du pays.

Quant au coût des chemins de fer dans les petites provinces, on peut prouver que ce sont les gouvernements locaux qui ont conçu le projet de ces chemins, non pas dans l'espoir que les recettes dépasseraient les dépenses, mais bien pour stimuler le commerce et pour augmenter autre-

ment encore les revenus du pays. Or, ils ont produit d'excellents résultats dans ce sens.

Le discours de l'hon. ministre des Finances nous a laissé pressentir le projet d'abandonner le chemin de fer du Pacifique.

L'Hon. M. Mackenzie. — Non.

Dr. Tupper. — Ce discours ne laisse aucune autre conclusion possible. Maintenant que ce pays s'étend d'un Océan à l'autre, je crois qu'il est d'une importance vitale, si l'on veut faire du Canada une grande Puissance, d'établir de ces lignes d'union et de commerce qui, comme nous l'enseigne l'histoire, ont été d'un si grand avantage pour les pays qui les ont adoptées. L'ex-gouvernement avait senti qu'il était de son devoir de s'attacher à cette question. L'hon. ministre des Finances a dit que le chemin du Pacifique devrait passer à travers un désert; je repousse cette assertion. Le pays qui borde la route est très-fertile.

L'ex-gouvernement n'a jamais proposé de dépenser $160,-000,000 pour la construction de ce chemin de fer. Non, son estimé s'élevait à $30,000,000, et si cette politique n'a pas été mise à exécution, on doit s'en prendre aux hon. députés qui siégent de l'autre côté. Lorsque cette politique a été soumise à la Chambre, elle a rencontré l'approbation des financiers les plus marquants comme des plus forts capitalistes de Québec et d'Ontario. Tous s'efforcèrent à qui mieux mieux d'avoir le contrat, et les plus puissants capitalistes d'Angleterre étaient prêts à s'emparer de l'entreprise. Il y a dans cette Chambre un député qui sait que lorsque les contracteurs étaient en Angleterre, une combinaison du Grand-Tronc et du *Northern Pacific* les a poursuivis de porte en porte dans le but de renverser le gouvernement du Canada, et elle a réussi. Eh bien ! c'est sur eux que pèse la responsabilité d'avoir renversé une politique unanimement approuvée par la Chambre.

En prononçant son premier discours ministériel, le premier ministre s'est engagé à construire le Pacifique à même le crédit et aux risques de la caisse de la Puissance. On pourrait supposer d'après le discours du ministre des Finances, ce soir, qu'on avait mal rapporté le discours du premier ministre, si ce n'était du télégramme qu'il a envoyé à la Colombie Anglaise. Nous avons d'une part le premier ministre exposant une politique, et d'autre part le ministre des Finances qui, de sa place en Chambre, qualifie cette politique d'absurde.

L'hon. ministre a dit qu'il était justifiable de dire que nous ne pouvions pas compter sur une augmentation du revenu. Eh bien ! supposons qu'on eût échoué dans la tentative de renverser l'ex-gouvernement et que le projet du Pacifique eut réussi. Les hons. membres députés de cette chambre pensent-ils que l'ex-gouvernement n'était pas en droit de s'attendre au succès de la politique qu'il avait suivie jusque-là, politique qui inspirait assez de confiance pour attirer ici des capitaux étrangers et des millions d'individus ?

J'ai écouté avec peine le passage du discours de l'hon. membre où il est dit que le Pacifique devrait passer à travers un désert. Ce discours a pour effet de discréditer le Canada aux yeux du monde et de faire baisser la valeur du papier du Canada sur les marchés monétaires d'Angleterre.

L'hon. monsieur a dit avec raison que les dépenses nécessitées par ces travaux publics imputables au revenu, étaient sous le contrôle du gouvernement. Je crois que c'est une sage politique que celle de dépenser de l'argent à faire d'excellents travaux publics. Mais, il y a mauvaise grâce pour ceux qui ont dénoncé l'ex-gouvernement, pour l'avoir fait, à demander $3,723,000 au lieu de $2,450,000 comme l'avait fait M. Tilley.

Je serais bien entré dans plus de détails à propos des estimés de l'hon. ministre, quant au revenu, si je ne l'avais pas déjà entendu auparavant ; mais je sais que l'hon. ministre n'a jamais prononcé dans cette Chambre un discours touchant au revenu et au commerce de ce pays, sans se tromper de plusieurs millions, et aussi, sans estimer trop bas les ressources de ce pays.

Je n'ai pas d'objection à ce qu'on élève les droits sur les liqueurs, mais je doute fort qu'on puisse le faire sans provoquer beaucoup de distilation clandestine et de contre-bande.

J'arrive maintenant aux articles de nécessité première pour le pauvre ; et, si jamais une politique a recontré l'approbation populaire, ça été celle de réduire les droits sur le thé et le café. Il n'y a pas d'articles d'une plus grande consommation par la classe pauvre, et je regrette de voir qu'on les a taxés bien haut. En outre, il me fait peine de voir que l'on se propose d'abandonner la politique inaugurée par l'ancienne administration dans le but d'encourager les manufactures.

Maintenant, je vais aborder un autre point auquel j'ai encore plus d'objection ; je veux parler de l'imposition d'une taxe sur la construction des vaisseaux à une époque où le Canada souffre le plus dans ses revenus. La politique de-

l'ex-gouvernement a consisté a ôté les droits sur tous les objets nécessaires à la construction des vaisseaux, et les résultats en ont été inappréciables. Or, il paraît que l'on va faire disparaître d'un seul trait cette politique. Je n'hésite pas à dire que ce tarif va jeter l'effroi dans tous les chantiers de la Puissance. Que l'hon. ministre parcourre son tarif d'un bout à l'autre, et il verra qu'il n'y a pas une seule taxe aussi préjudiciable aux intérêts du pays.

De plus, s'il est un article, à part celui dont je viens de parler, qu'on ne doive pas taxer davantage, c'est bien le sucre. Je ne vois pas la nécessité d'élever le tarif, mais puisque l'hon. membre croit la chose nécessaire, il aurait dû mettre un soin infini dans la manière de prélever ces nouveaux droits sur le peuple.

M. Cartwright propose que l'Orateur laisse le fauteuil et dit : En reprenant cette discussion, je crois devoir m'occuper d'abord des critiques qu'a soulevées l'exposés que j'ai fait il y a une semaine. Il n'est pas surprenant que cet exposé ait été l'objet d'attaques si violentes. Je n'ai fait que mettre les faits devant vous comme je les connaissais, mais ils comportent une censure si vive contre le Gouvernement qui nous a précédés que ceux qui l'ont soutenu ne peuvent aimer qu'on en parle.

Deux propositions sont la base de cet exposé : Avec l'ancien tarif, nous ne pouvions pas espérer un revenu de plus de $22,000,000 pour l'année 1873-74 ; 2o pour remplir les engagements contractés par le gouvernement qui l'a précédée, l'administration actuelle a besoin pour l'année 1874-75 $24,000,000.

L'objection que j'ai mise à la production de l'état qu'on a demandé, des recettes jusqu'au 20 avril, c'est que cet état ne pouvait être d'aucune utilité comme base de calculs. Il perdait toute valeur à cet égard par le fait que tous ceux qui avaient des marchandises en entrepot devaient chercher à les en retirer dès qu'ils ont vu dans le discours du trône l'état de nos finances, et qu'ils devaient se hâter bien davantage encore de les en retirer, en voyant le nouveau tarif mis en force le 15 avril. L'état qu'on demandait ne pouvait qu'embrouiller les honorables membres de cette chambre ; car après l'avoir lu, il leur aurait fallu recourir à l'état de 1873 pour connaître la condition normale des affaires.

Jusqu'au 1er avril, les comparaisons étaient assez justes, et malgré l'assertion contraire de l'hon. député de Cumberland

(Dr Tupper), je prétends qu'il n'y a aucune raison d'espérer un revenu plus considérable pour 1873-74 que celui que j'ai annoncé dans mon exposé financier. Le revenu pour cette période ne peut guère dépasser $22,000,000. Le raisonnement de l'hon. député consiste à dire, non pas qu'il dépassera cette somme, mais qu'il dépassera le revenu de 1872-73. Or, ce dernier revenu n'a été que de $20,800,000. Personne ne conteste que le revenu de $1873-74 dépassera cette somme, mais cela n'a rien à faire avec la question qui nous occupe. Ma prétention est que le revenu de l'année courante, sous l'ancien tarif, n'aurait pas dépassé $22,000,000. L'hon. député de Cumberland a essayé de la combattre en soutenant que ce revenu dépasserait celui de 1872-73.

J'ai prétendu que nos importations ont comparativement décliné, pas beaucoup, sans doute, mais d'une manière appréciable. L'hon. député m'a répondu qu'elles sont plus considérables cette année que l'année dernière. Je m'accorde avec lui sur ce point. Le total de nos importations est plus considérable, mais cela ne touche pas à la question de savoir si elles déclinent relativement.

Une autre de mes assertions, qu'a contredite l'hon. député, c'est que l'année 1873-74 ne peut pas être considérée comme une année bien prospère. D'après tous les renseignements que j'ai pu me procurer — et j'ai eu soin de consulter des hommes dont l'opinion a du poids devant cette Chambre — je crois que j'avais raison de dire que l'année actuelle n'est pas une année prospère. L'hon. député est bien libre, sans doute, d'avoir une opinion contraire, mais alors cela milite contre ses prétentions et non contre les miennes. Car si ma prétention que nos importations ont décliné, n'est pas fondée, mon argumentation n'en a que plus de force. Mais je suis prêt à prouver qu'elles ont décliné. Les rapports pour jusqu'au 1er avril montrent que pour les neuf mois alors écoulés, les recettes avaient été de $16,096,000. Lorsque ces neuf mois, les seuls mois qui peuvent servir de base à un calcul exact, n'ont donné que $16,096,000, je voudrais bien savoir ce que nous en rapporteront douze. Que l'hon. député fasse les calculs qu'il voudra, je le défie de prouver qu'une recette de $16,096,000 pour neuf mois autorise à compter sur plus de $22,000,000 pour douze. L'état des importations parle assez par lui-même lorsqu'il nous montre que dans huit mois nos importations avaient positivement diminué d'un million de piastres. Comme notre revenu provient presqu'exclusivement des douanes et de l'accise, je ne

vois donc aucune raison de compter, pour cette année, sur plus de $22,000,000 de recettes. Il est inutile d'analyser les importations de 1873-74 ; je veux, en ce moment, seulement justifier l'estimé que j'ai fait de notre revenu.

Quant à l'autre reproche que me fait l'hon. député d'avoir grossièrement exagéré les dépenses probables de 1874-75, je puis assurer cette Chambre que, loin d'avoir grossi à dessein le montant de ces dépenses, j'aurais eu droit d'ajouter à celles de ces dépenses qui sont spécialement sous notre contrôle une somme de $300,000. De plus, je n'ai pas parlé des estimés supplémentaires ; je me suis borné aux estimés soumis tout d'abord à cette Chambre. Je n'ai presque pas parlé, non plus, des dépenses que vont entraîner l'Intercolonial et le Pacifique. Je n'ai fait entrer dans mes calculs que les sommes nécessaires pour les dépenses réelles de l'année courante. Je ne crois pas que mes honorables amis qui siégent en arrière de moi accuseront le ministre des Travaux Publics de prodigalité ; je crains qu'ils ne l'accusent plutôt de parcimonie. Le gouvernement n'a demandé que ce qui était absolument nécessaire pour faire face aux engagements contractés par ceux qui l'ont précédé.

En réalité, comme je l'ai dit dans mon exposé financier, notre revenu ne se monte qu'à six millions et trois quarts, et nous ne pouvons réduire les dépenses contrôlables à moins de trois millions et demi au-delà de cette somme. Ce déficit est bien aggravé encore par les déficits du département des Postes et de celui des Travaux Publics. En somme donc, la Chambre le voit aisément, j'avais parfaitement raison de dire, qu'outre les sommes imputables au capital, il nous fallait nous procurer deux millions et demi au moyen de taxes nouvelles.

Si j'ai fait ces observations c'est que, j'en suis convaincu, on va se servir des états qui viennent d'être mis devant la Chambre pour essayer de prouver qu'il n'y a pas besoin de nouvelles taxes. Le but évident de l'argumentation de l'hon. député, l'autre jour, était d'attirer l'attention sur le refus du gouvernement de donner un moyen de comparer les recettes depuis le 1er avril avec celles de l'année dernière. Or, on le sait, une augmentation très-considérable de recettes a eu lieu à cette époque, $3,000,000 ayant été payées en 20 jours au gouvernement. La Chambre comprendra quelle est la cause de cette augmentation, et pourra prévoir ce qui doit en résulter pour plus tard, lorsqu'elle saura que le 8 juillet dernier, il y avait 1,600,000 gallons de spiritueux

en entrepôt dans la Puissance, et que le 11 avril 1874, il n'y en avait plus que 170,000 gallons, ce qui fait une différence de 1,430,000 gallons avec l'état normal des choses. Je n'ai pu obtenir les mêmes renseignements à l'égard des Douanes, mais les faits que je viens de mentionner suffisent pour montrer combien sont trompeuses les données qui servent de base à l'argumentation de l'honorable député.

Ce que j'affirme solennellement, c'est que le tarif proposé par le gouvernement n'est ni libre-échangiste, ni protectionniste ; c'est simplement un tarif de revenu. (Ecoutez ! écoutez !) Si l'on veut bien faire attention que nous sommes obligés de prélever de nouvelles taxes au montant de plus d'un sixième de celles qui existent, et cela sans toucher au système d'impôt établi déjà, on admettra qu'il faut que ces taxes soient réparties sur un grand nombre d'articles. Si nous agissions autrement nous surchargerions d'impôts certaines classes de la population et certaines industries.

Sans doute, il y avait bien d'autres moyens de prélever un revenu. (Ecoutez ! écoutez !) Plusieurs m'ont été soumis dans ces derniers jours. Il n'y a pas un item du nouveau tarif, qui ait été l'objet d'attaques, à l'appui duquel je ne pourrais pas citer des opinions émanant d'hommes qui occupent une position éminente dans le commerce. On m'a suggéré, par exemple, d'imposer un droit d'exportation de 10 0/0 sur le bois. De nombreuses députations sont venues me proposer de mettre un droit additionnel de 5 0/0 sur presque toutes les marchandises imaginables. Toutes les députations, cependant, s'accordaient sur un point : c'était d'admettre en franchise la matière brute et de taxer les produits manufacturés.

Après mûre délibération, le gouvernement en est venu à la conclusion qu'il fallait au moins trois millions de taxes additionnelles. Je crois cette somme nécessaire pour faire face à toutes nos obligations ; mais je crois aussi que si la Chambre la vote, elle ne sera pas obligée d'imposer d'autres taxes plus tard.

Le gouvernement se propose de prélever un tiers de ce revenu additionnel sur les spiritueux et le tabac, un autre tiers sur les objets qui composent la liste de 15 pour cent et le dernier tiers sur les vins et les articles où entrent des spiritueux. Je n'ai pu, dans le peu de temps que j'ai été en office, me rendre complètement maître d'un sujet aussi compliqué ; mais j'ai pesé sérieusement les observations des différentes députations qui se sont rendues auprès du gou-

vernement. Car, dans mon opinion, il y aurait de l'étroitesse de vue, pour un gouvernement soutenu comme l'est celui-ci par le pays, à s'attacher avec ténacité aux moindres détails de ses plans. Ceux qui soutiennent le gouvernement et le pays tout entier, nous approuveront, j'en suis sûr, d'avoir pesé avec soin les conseils qui nous ont été donnés et les représentations qui nous ont été faites. (Ecoutez ! écoutez ! et applaudissements). J'aurais voulu, dans de telles conditions, proposer un budget provisoire, mais il fallait pourvoir au déficit, et je n'étais pas libre d'agir à mon gré. Le trouble qu'a porté dans le commerce, depuis quelques semaines, le doute qui existait au sujet de la forme que prendrait finalement le tarif, est une preuve des inconvénients qui résulteraient de la prolongation de ce doute pendant un temps un peu considérable. C'est pour cela que je me suis hâté de soumettre mon budget.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai eu l'avantage d'entendre une discussion assez complète de toutes les propositions du nouveau tarif, de pouvoir peser avec soin ce qui a été dit de part et d'autre, et après y avoir réfléchi, j'ai conseillé à mes collègues de consentir à certaines modifications. (Ecoutez ! écoutez !) La Chambre voudra bien se rappeler que j'aj d'abord proposé certains droits différentiels sur les articles de luxe. Le même principe a été adopté dans d'autres pays ; mais, je dois l'avouer, après avoir entendu les députations qui me sont venues de tous côtés à ce sujet, je me suis convaincu qu'il y avait, dans la mise à exécution de ce plan, plus de difficultés que je ne l'avais cru d'abord. Je pense encore que ces difficultés pourraient être surmontées, mais il faudrait pour cela beaucoup de travail, et je serais obligé d'étendre la portée des résolutions que j'ai proposées. Le gouvernement a donc décidé de modifier le tarif sur les articles de luxe de manière à le rendre uniforme, et de 5 à 6 pour cent plus élevé qu'auparavant. Nous allons, en conséquence, retirer le droit différentiel. Nous espérons pouvoir ainsi augmenter de trois ou quatre cent mille piastres les recettes provenant de cette source.

Nous avons également décidé de réduire considérablement les droits sur le thé, sur le fer et sur les matériaux employés dans la construction des navires. Je puis aussi bien faire connaître de suite le montant de ces réductions. Dans les résolutions originairement soumises à la Chambre, le droit proposé était de 6 cents sur le thé vert et 4 cents sur le thé noir. Le gouvernement propose maintenant de

mettre le droit à 4 cents pour le thé vert et 3 cents sur le thé noir. Quant aux matériaux employés dans les navires, nous proposons d'abolir certains droits sur les chaînes et les mâts en fer, sur une certaine espèce de fer en barres qui entre dans leur construction, sur le cuivre de toutes les sortes. Nous proposons aussi de supprimer le droit sur le fer en gueuse, et le droit additionnel de 2½ sur le fer qui payait déjà 5 pour cent.

Nous proposons d'abaisser un autre droit, celui sur les vins communs, et d'élever celui que paient les vins mousseux. Nous proposons de prendre en substance l'étalon américain pour ceux de la première espèce, mais en allouant une plus grande quantité d'alcool dans les vins qui ne sont pas évalués à plus de 40 cents ; c'est-à-dire que les vins de 20 degrés seraient admis avec un droit de 30 cents. Je ne crois pas que ces changements diminuent la consommation de ces vins, car le droit additionnel formera à peine un penny sterling par bouteille sur ceux de qualité inférieure.

Les rapports prouvent qu'il existe une fausse impression au sujet de la qualité des vins importés en bouteilles ; et les informations que j'avais obtenues me faisaient croire qu'ils étaient d'une qualité bien supérieure à celle dont ils sont généralement.

Quant aux vins de qualité moyenne, nous voulons conserver l'étalon anglais de 60 cents par gallon, et ajouter un petit droit additionnel sur ceux importés en bouteilles.

Les vins mousseux paieront $3 la douzaine comme à présent. Nous désirons aussi faire payer des droits aux imitations de vins en mettant des droits sur les matériaux employés à les faire.

Les articles en fer qui payaient 5 pour cent autrefois, continueront de payer le même droit.

Voilà la liste des réductions.

Il y a un autre sujet qui a donné lieu à de vives discussions : je veux parler des droits sur le sucre. On a fait valoir d'excellentes raisons en faveur du changement proposé par le gouvernement. Il est certain que taxer la matière brute plus que le produit fabriqué, c'est une anomalie qui entraîne de grandes difficultés pratiques. Le gouvernement s'est aperçu que ce droit excitait beaucoup de mécontentement dans le pays. Je dois avouer, toutefois, que je suis peu satisfait des raisons données de part et d'autre. C'est là une question très-difficile, et, en le disant, je ne fais que répéter

ce qu'ont déjà dit sur ce sujet M. Gladstone et les autres autorités financières de la Grande-Bretagne.

Les deux points qui ont été le plus discutés et qui m'ont le plus particulièrement frappé sont ceux-ci : c'est que, d'une part, il s'agit là d'un droit qui donne peu de revenu, et que, d'autre part, ce droit peut faire bien du mal au gouvernement, sinon au consommateur. Dans de telles circonstances, surtout lorsque les faits ne sont pas aussi bien établis qu'ils l'avaient paru d'abord, le gouvernement a décidé de ne rien faire sur ce sujet pour le moment. Nous ne voulons pas dire par là que nous sommes contents de ce qui existe, mais il y a, pour y mettre ordre, des difficultés très-grandes. Je veux qu'il soit bien compris que, pendant la vacance du Parlement, nous donnerons à ce sujet toute l'attention qu'il mérite, et que nous espérons en venir à une conclusion définitive avant la prochaine session.

Je crois devoir faire observer que nous ne pouvons guère aller plus loin dans la voie des taxes indirectes. En examinant notre liste de 15 pour cent, on trouve qu'il n'est guère possible de taxer davantage les articles qui la composent. Quant à l'accise, nous sommes rendus aussi loin que nous pouvons aller.

En remaniant le tarif dans les conditions où nous sommes, il est impossible de ne faire du mal à personne, mais je crois que nous avons entendu tous les intérêts qui peuvent être affectés, et, après avoir examiné leurs plaintes, je crois que, par les modifications qu'il fait, le gouvernement va ôter toute raison d'être à celles qui sont fondées.

On m'a accusé, depuis que j'ai fait mon exposé financier, d'avoir envisagé notre position financière sous un jour trop sombre. Je crois sincèrement que je n'ai fait que mon devoir, et que j'ai mis cette position devant le pays d'une manière franche et honnête. On m'a traité d'alarmiste, de prophète de malheur. Si ces reproches étaient mérités, ils ne m'en justifieraient que mieux d'avoir dit que si le nouveau tarif proposé par le gouvernement était adopté, nous serions longtemps sans avoir besoin d'un nouveau changement semblable.

M. Cartwright termine en proposant que les résolutions soient renvoyées au comité pour y faire les modifications qu'il vient d'indiquer. — (Applaudissements.)

M. Tupper. — La Chambre se rappelle que, lorsque le ministre des finances exposa son budget, je me permis de

critiquer le ton de son discours. Le premier ministre me répondit dans un langage sevère, et me déclara que rien dans le discours du ministre des finances ne justifiait mes remarques. Le discours que vient de prononcer le ministre des Finances, est la justification des observations que je fis alors.

L'état des recettes, pour les neuf derniers mois, qui vient d'être mis devant la Chambre, prouve qu'il n'y aura pas à la fin de l'année de déficit comme celui annoncé par le ministre des finances.

On a compris à tort, dans l'estimé des dépenses, une somme de $766,200 qui est votée pour la seconde fois pour les travaux publics, et une augmentation de $400,000 pour les chemins de fer, augmentation qui n'a aucune raison d'être, puisque la dépense de l'année dernière a été plus forte que de coutume à cause du trouble occasionné dans l'exploitation de ces chemins par la quantité extraordinaire de neige qui est tombée. Le rapport qui nous a été mis en mains constate, pour les neuf premiers mois de la présente année, un excédant de $526,542 du revenu sur les dépenses. Les trois mois qui restent vont augmenter cet excédant, car tout le monde le sait, ce sont les meilleurs de toute l'année pour le revenu. Les recettes de 1873-74 sont en ce moment de $3,000,000 plus élevées que celles de l'année 1872-73 à la même date. L'hon. ministre a causé un grand tort au commerce, en faisant annoncer dans le discours du Trône qu'il allait y avoir un déficit. Ce n'est pas en avertissant tous les marchands de se hâter de passer leurs marchandises en douane, et de les sortir des entrepôts, que l'honorable ministre pouvait espérer d'obtenir une augmentation de revenu. Il y aura moins d'argent dans le trésor à la fin de l'année qu'il n'y en aurait eu, si cet avis n'eût pas été donné.

Pendant les neuf mois et vingt jours de l'année courante compris dans le rapport, il y a eu une augmentation de $232,897 dans le Département des Postes, et une de $170,086 sur les chemins de fer. En ajoutant tous les items, il y aura sur l'exercice de cette année seulement, un excédant de $2,165,364. Avec le tarif actuel, il y aura un excédant annuel d'un million pendant bien des années.

Le ministre des finances a accusé l'ancien gouvernement d'avoir changé en déficit un excédant de $4,000,000. Comment cela s'est-il fait ? C'est parce qu'il a fait entrer dans la Confédération l'Ile du Prince-Edouard, et qu'il a assumé les dettes de Québec et d'Ontario, tout en réduisant

les taxes. En assumant la dette de ces deux provinces, on a pris le moyen de faire affluer des millions dans la caisse de la Puissance. On en a la preuve dans ce qui s'est passé au Nouveau-Brunswick, dans les améliorations qui ont été effectuées dans cette province depuis que sa dette a été réglée de nouveau.

J'admets que l'ancien gouvernement a été non-seulement généreux mais prodigue dans ses dépenses pour Travaux Publics. Mais sa position financière justifiait une telle conduite. Au lieu d'imposer trois millions de taxes additionnelles sur le peuple, et de déranger tout le commerce du pays, je conseillerais au ministre des finances de laisser le tarif comme il est, et d'imputer au compte du capital les travaux publics à exécuter. Le peuple n'aurait ainsi à payer que l'intérêt de l'argent employé.

La conduite de l'hon. ministre des finances a contribué beaucoup à faire baisser la valeur des bons du Canada.

Quant à la taxe sur le tabac, je crois que la femme et la famille de plus d'un pauvre auront à souffrir du manque de pain et de beurre à cause de l'augmentation du prix du tabac. (Rires.) Les efforts de l'hon. ministre pour se procurer un revenu n'importe comment, me rappellent le refrain d'une chanson que j'ai entendu chanter autrefois.

Je crois que l'élévation des droits sur les liqueurs enivrantes aura pour effet d'en augmenter la contrebande, et d'encourager leur fabrication avec des substances délétères.

Je condamne aussi la taxe sur les machineries, et celle sur les matériaux employés dans les vaisseaux. On voit dans cette dernière le talon de fer d'un ministre des finances qui veut écraser l'industrie des Provinces Maritimes. — (Applaudissements ironiques.)

M. Cartwright. — Je ne puis m'expliquer les conclusions incroyables auxquelles est arrivé l'honorable préopinant que par cette *crassa ignorantia* qui, suivant les casuistes, excuse de tout, sauf du péché mortel. (Ecoutez ! écoutez !) Son discours prouve qu'on peut être un ministre de talent, avoir des connaissances étendues sur différents sujets, et sortir de sa position officielle sans connaître le premier mot des questions de finances. Je ne sais vraiment pas à laquelle des remarques de l'honorable député je dois répondre. Dois-je réfuter l'idée ingénieuse qu'il a émise, que le meilleur moyen d'augmenter les ressources de cette année, c'est de prendre $1,600,000 sur les revenus de l'année dernière ? Ou bien dois-je parler de ce bel exemple de science gouver-

nementale qu'il nous a donné, lorsqu'il s'est plaint de la mention du déficit dans le discours du Trône ? L'honorable député devrait savoir que si cette mention n'eût pas été faite, tous les gros marchands auraient retiré leurs marchandises des entrepôts, pendant que quelques petits commerçants y auraient laissé les leurs. Longtemps avant que le discours du Trône ait été prononcé, des personnes qui n'avaient aucun accès aux sources d'informations officielles avaient prédit un déficit. M. Tilley, mon prédécesseur, l'avait annoncé du siége que j'occupe en ce moment. (Ecoutez ! écoutez !) Et l'honorable député pense qu'après tout cela, les marchands auraient laissé leurs marchandises en entrepôt pour attendre mes bonnes grâces !

M. Tupper. — Si tous les hommes intelligents pouvaient, avant le discours du Trône, prévoir une élévation du tarif, comment se fait-il que ce discours ait été suivi d'une si grande augmentation du revenu.

M. Cartwright. — Nous avons la preuve que dès avant le discours du Trône, les marchands avaient commencé à retirer leurs marchandises des entrepôts. Aucun d'eux, naturellement, ne voulait débourser le montant des droits une minute plus tôt que cela n'était nécessaire, et c'est pour cela que le plus grand nombre ont attendu l'annonce ordinaire dans le discours du Trône avant de sortir leurs marchandises des entrepôts. J'admets que nous avons des vues bien différentes de celles de l'honorable député sur la conduite que doit tenir un gouvernement. Car, suivant lui, c'est causer du dommage au pays que d'oser dire la vérité. Or je crois, moi, que les capitalistes anglais auront bien plus de confiance dans les ressources du pays, lorsqu'ils verront que le gouvernement s'est mis hardiment à l'œuvre pour faire face aux difficultés. (Appl.)

L'énormité des obligations que l'ancien gouvernement a mises sur le pays est telle, qu'il faut pourvoir, non-seulement aux besoins de l'année courante, mais à ceux qui résulteront des dépenses de capital qui se chiffrent par millions. Le gouvernement a examiné la question avec soin, et sera, je crois, en état de remplir toutes les obligations qui ont été contractées (Ecoutez ! écoutez !)

L'honorable député a dépensé beaucoup de commisération — je ne dirai pas de commisération hypocrite — pour le consommateur de vins qui est pauvre comparé avec celui qui est riche. Mais il doit savoir qu'en Angleterre il n'y a

que deux classes de droits sur les vins, un droit d'un chelin et un de deux chelins et demie par gallon. L'on n'y fait aucune différence entre le riche et le pauvre. Ici, on le sait, les pauvres ne boivent pas de vin généralement. Il peut y avoir un district dans la Province de Québec où il en est autrement ; mais, en général, c'est la même classe de personnes qui consomme les deux espèces de vin.

Quant au droit de 5 cents par livre sur le tabac, droit qui suivant l'hon. député toujours, doit peser lourdement sur le pauvre, je suis informé que 10 livres de tabac environ durent un an à chaque individu, ce qui forme seulement un montant additionnel de 50 cents par année.

Le droit sur le thé est en Angleterre de 12 cents par livre, plus de trois fois celui que le gouvernement propose pour ici. Cela contrebalance bien, je crois, le droit sur le sucre.

L'hon. député m'a reproché d'avoir manqué de franchise, lorsque j'ai dit que la plus grande partie de ce qui est demandé pour les travaux publics imputables au revenu provient de ce qu'a fait le gouvernement qui nous a précédés. Or la vérité est que, sur $2,700,000 demandées de ce chef, plus des neuf-dixièmes sont pour remplir des engagements contractés par les collègues de l'hon. député.

Quant au million et demi que, d'après l'hon. député, nous pouvions espérer réaliser sur les importations avec l'ancien tarif, j'avoue que lorsque les documents que nous avons en mains montrent non-seulement que les importations sont stationnaires, mais qu'elles déclinent réellement, il m'est impossible de comprendre comment on peut arriver à une telle conclusion. Si l'on déduit le montant qui résulte de l'annexion de l'Ile du Prince-Edouard, il n'y a aucun augmentation dans la quantité des articles qui sont entrés pour la consommation.

L'augmentation dans le département des Postes, dont a parlé l'honorable député, est due à un changement fait par l'ancien gouvernement dans la manière de tenir les livres. Ce changement consiste en ce que l'ouvrage de quelques bureaux d'importance secondaire a été transféré au département.

Quant à l'item de la perception du revenu des travaux publics, le revenu pour les neuf mois expirés au 1er avril se monte à $1,011,000. Mon prédécesseur l'avait estimé à deux millions et quart pour l'année courante.

M. Tupper. — Cet estimé a été préparé sous l'impression que le gouvernement allait prendre la partie du chemin de

fer qui part de la Rivière-du-Loup, et que cette section de l'Intercolonial allait être ouverte.

M. Cartwright — Je me réjouis de ce que cette espérance ne s'est pas réalisée ; car il nous en aurait probablement coûté 3 ou $400,000 de plus.

En tenant compte de l'annexion de l'Ile du Prince-Edouard, les Douanes, pendant les neuf mois écoulés, ont donné à peu près la même somme que l'année dernière dans le même temps. Je n'ai pas prétendu que le pays avait rétrogradé, mais j'ai dit qu'après une année de prospérité commerciale sans exemple, nous avions eu un temps d'arrêt. Il est absurde de prétendre que les importations vont probablement augmenter, lorsqu'elles ont été complètement stationnaires jusqu'au 1er avril. Les recettes et les dépenses se balançaient presque le 1er avril 1873. Il y avait un excédant de $1,600,000 contre $100,000 pour cette année. En 1872, l'excédant a été de $3,000,000, et en 1871, de $3,100,000. De ce que les recettes et les dépenses sont si près de se balancer, il n'y a aucune raison de compter sur un excédant, car la plupart des dépenses ne sont entrées dans les livres que quelque temps après qu'elles sont faites. J'espère pouvoir très-prochainement mettre devant la Chambre les estimés supplémentaires pour 1873-74.

L'hon. député s'est apitoyé sur l'humiliation pénible que, suivant lui, je dois avoir éprouvée, en annonçant une modification du tarif. Mais, comme lui, je suis un peu pachyderme, et pourvu que la Chambre me vote l'argent que je demande, je suis satisfait. Je n'ai fait que des changements de détail. Je ne désirais pas faire payer au peuple trois millions et quart de taxes additionnelles, et j'ai abandonné le quart de million que j'avais de trop de la manière qui m'a paru la plus avantageuse au pays.

Il eût été mal de ma part d'exagérer ou de travestir les faits, mais c'était de mon devoir de les exposer comme ils sont, et de faire connaître au pays l'étendue des engagements qu'il a contractés et les moyens qu'il a d'y faire face. (Ecoutez, Ecoutez). Il nous faut pourvoir à des charges qui vont aller constamment en augmentant. Sans cela il n'y aurait pas besoin de tant de taxes.

L'hon. député a, sans doute, oublié le spectacle qui se vit pendant qu'il était au ministère. (Applaudissements). Le gouvernement actuel a pris 14 ou 16 jours pour examiner les représentations qui lui ont été faites. Il a modifié sa politique quant aux détails, mais en a maintenu les principes

essentiels. Le gouvernement qui nous a précédés a créé et détruit sa fameuse politique nationale en trois heures, et je crois que l'hon. député de Cumberland a joué un rôle important dans cette opération. Sir Alex. Galt lui même a fait des changements aussi importants que ceux que nous avons faits, en introduisant son premier budget en 1866. Sir John Rose a fait des changements au sien, et tous mes prédécesseurs, à l'exception de M. Tilley, en ont fait plus d'un. Je crois qu'il ne faut jamais être empêché par une fausse honte, de corriger une erreur — si erreur il y a — surtout lorsqu'elle touche seulement à des points de détail. (Appl.)

M. HOLTON. — J'ai eu l'occasion d'entendre bien des discours audacieux, bien des discours malhonnêtes, quelques discours déshonorants, mais, dans toute ma carrière parlementaires, je ne me rappelle pas d'avoir entendu encore un discours possédant à la fois tous ces caractères au même degré que le discours que vient de prononcer l'hon. député de Cumberland. (Appl.) L'hon. député aurait-il oublié, par hasard, les circonstances dans lesquelles il est sorti d'office, il y a moins de six mois ? Aurait-il oublié le verdict écrasant qui a été prononcé par le pays à la suite de son expulsion ? S'il se rappelle ce verdict, surtout celui prononcé par sa propre province, qui l'a laissé seul du côté de la Chambre où il siége, comment a-t-il l'audace de condamner la conduite de l'hon. ministre des Finances, qui est obligé de faire des estimés basés sur les méfaits du gouvernement qui a été chassé du pouvoir ? Le pays a décidé que le ci-devant gouvernement était incapable d'administrer plus longtemps les affaires du pays, qu'il l'avait conduit sur le bord de la ruine, qu'il l'avait déshonoré. Convient-il, alors, à un homme qui a formé partie de cette administration, d'attaquer le ministre des Finances qui est obligé de pourvoir aux conséquences de la conduite de cette même administration ? La nouvelle donnée par l'hon. ministre des Finances sera, j'en suis sûr, reçue avec une entière satisfaction par cette Chambre et par le pays tout entier. (Ecoutez ! écoutez !) Il mérite les plus grands éloges pour l'exposé qu'il vient de faire (Appl.), et j'espère que les hon. députés qui soutiennent le gouvernement, n'essaieront pas plus longtemps de le retarder ou de l'embarrasser en proposant de nouvelles modifications à son tarif. Quant à moi, je m'engage à donner, et j'espère que la Chambre donnera, à l'hon. ministre, l'appui le plus cordial dans toutes les phases par lesquelles doit passer cette mesure.